

**REPUBLIQUE DE GUINEE**  
**Travail – Justice – Solidarité**



**MINISTERE DU BUDGET**

**DOCUMENT DE PROGRAMMATION BUDGETAIRE PLURIANNUELLE**  
**(DPBP 2024-2026)**

**JUILLET 2023**

<b>INTRODUCTION</b>	<b>5</b>
<b>I. DEVELOPPEMENT MACROECONOMIQUE RECENT ET PERSPECTIVES</b>	<b>7</b>
<b>I.1 Développement et perspectives internationaux et régionaux</b>	<b>7</b>
a) Environnement international	7
b) Environnement régional	7
<b>I.2 Développements et perspectives nationaux</b>	<b>9</b>
a) Résultats macroéconomiques en 2022	9
b) Prévisions macroéconomiques pour 2023	13
c) Perspectives macroéconomiques sur la période 2024-2028	16
<b>II. SITUATION DE L'EXECUTION BUDGETAIRE 2022 ET A FIN MARS 2023</b>	<b>18</b>
<b>II.1 Situation de l'exécution budgétaire 2022</b>	<b>18</b>
a) Mobilisation des recettes à fin décembre 2022	19
b) Analyse de la réalisation des recettes par régie	19
c) Situation des Budgets d'Affectation Spéciale (BAS)	20
d) Analyse globale des dépenses	20
e) Analyse des dépenses par nature	21
f) Solde budgétaire	23
<b>II.2 Situation de l'exécution budgétaire à fin mars 2023</b>	<b>23</b>
a) Réalisation des recettes à fin mars 2023	23
b) Analyse des recettes réalisées par les régies	24
c) Exécution des dépenses à fin mars 2023	25
<b>III. CADRE BUDGETAIRE A MOYEN TERME (CBMT) 2024-2026</b>	<b>28</b>
<b>III.1 Evolution des agrégats budgétaires sur la période</b>	<b>28</b>
<b>III.2 Projection des recettes budgétaires</b>	<b>29</b>
a) Recettes fiscales :	29
b) Dons, Legs et Fonds de Concours	30
c) Autres recettes	30
d) Projection des recettes par régie financière	31
e) Les recettes fiscales minières	33
f) Projection des ressources des budgets d'Affectation Spéciale (BAS)	33
<b>III.3 Mesures pour la mobilisation des ressources par les différentes régies</b>	<b>33</b>
a) Direction Générale des Douanes (DGD)	34
b) Direction Générale des Impôts (DGI)	35
c) Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGCTP)	36
<b>III.4 Projection des Dépenses Budgétaires</b>	<b>36</b>
a) Budget Général	37
b) Budgets d'Affectation Spéciale	46
<b>III.5 Soldes budgétaires</b>	<b>46</b>

<b>IV.</b>	<b>STRATEGIE NATIONALE ET STRATEGIES SECTORIELLES</b>	<b>47</b>
<b>V.</b>	<b>STRATEGIE DE GESTION DE LA DETTE A MOYEN TERME (SDMT 2023-2027)</b>	<b>49</b>
a)	Description du portefeuille de la dette à fin 2022	49
b)	Indicateurs de coût et risque du portefeuille de la dette en 2022	50
c)	Analyse de Stratégies et Plan de Financement sur la période 2023-2027	52
d)	Hypothèses de base relatives aux variables de marché	54
e)	Scénarios de choc	55
f)	Description des différentes stratégies de financement	57
g)	Analyse de la faisabilité des différentes stratégies de financement	58
h)	Conclusion et recommandations de la SDMT	61
<b>VI.</b>	<b>ANALYSE ET GESTION DES RISQUES</b>	<b>63</b>
<b>VI.1</b>	<b>Les risques macroéconomiques</b>	<b>63</b>
<b>VI.2</b>	<b>Les facteurs de risques de la dette</b>	<b>64</b>
<b>VI.3</b>	<b>Risques budgétaires</b>	<b>65</b>
	<b>CONCLUSION</b>	<b>67</b>
	<b>ANNEXES</b>	<b>68</b>
	<b>Annexe 1 : recettes par régie</b>	<b>68</b>
	<b>Annexe 2 : Détails des dépenses par nature économique</b>	<b>69</b>
	<b>Annexe 3 : Opérations de financement</b>	<b>70</b>

## TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 : situation des recettes par régie à fin décembre 2022.....	19
Tableau 2 : Encaissement des dividendes au titre de l'exercice 2022.....	20
Tableau 3 : Exécution globale par grandes natures de dépense.....	20
Tableau 4 : exécution des prises de participations en 2022 par secteur.....	22
Tableau 5 : exécution des prises de participation en 2022 par structure.....	22
Tableau 6 : Réalisation des recettes à fin mars 2023.....	24
Tableau 7 : situation des recettes par régie à fin mars 2023.....	24
Tableau 8 : Exécution globale par grandes natures à fin mars 2023.....	25
Tableau 9 : Exécution des prises de participations à fin mars 2023.....	27
Tableau 10 : Projections des recettes par nature.....	29
Tableau 11 : Projection des recettes fiscales par catégorie.....	29
Tableau 12 : Evolution des dons, legs et fonds de concours de 2024 à 2026.....	30
Tableau 13 : Projection des autres recettes pour la période 2024-2026.....	30
Tableau 14 : Projection des régies financières 2024-2026.....	31
Tableau 15 : Projection des recettes de la DGI sur la période 2024-2026.....	31
Tableau 16 : Projection des recettes par la DGD sur la période 2024-2026.....	32
Tableau 17 : Projection des recettes par la DGTCP sur la période 2024-2026.....	33
Tableau 18 : Projection des dépenses par nature (en milliards de GNF).....	37
Tableau 19 : Présentation des dépenses d'investissement sur projets et programmes par source de financement (Mds).....	39
Tableau 20: Synthèse des projections des investissements projets et programmes par secteur de financement.....	40
Tableau 21 : Dépenses d'investissement par axe du PRI sur la période 2024-2026.....	40
Tableau 22 : Dépenses d'investissement par secteur, sous-secteur et source de financement.....	44
Tableau 23 : Composition de la dette publique à fin-2022.....	50
Tableau 24 : Indicateurs de coût et risque du portefeuille de la dette publique à fin 2022.....	51
Tableau 25 : Instruments stylisés de financement extérieur.....	53
Tableau 26 : Instruments stylisés de financement intérieur.....	54
Tableau 27 : Hypothèses sur les taux de change.....	54
Tableau 28 : Hypothèses sur les taux d'intérêt.....	55
Tableau 29 : Prévision des taux d'intérêt basée sur le 3 <sup>ème</sup> scénario de choc.....	56
Tableau 30 : Stratégies alternatives de financement en pourcentage du total.....	58
Tableau 31 : Exemple de présentation du Plan Annuel de Financement 2021 (milliards de GNF).....	60
Tableau 32 : Indicateurs clés de performance des stratégies alternatives (sous le scénario de référence).....	65

## Introduction

Chaque année, le Gouvernement présente la trajectoire des finances publiques pour les trois (3) prochaines années à l'organe législatif, conformément aux dispositions de la Loi Organique Relative aux Lois de Finances et du Décret portant cadre de gouvernance des finances publiques.

C'est dans ce sens que ce Document de Programmation Budgétaire Pluriannuelle (DPBP) 2024-2026 est élaboré en tenant compte de la dynamique de refondation de l'Etat, prônée par **Son Excellence Monsieur le Président de la Transition, Colonel Mamadi DOUMBOUYA**. Cette dynamique qui devra apporter des réponses adéquates aux défis transformationnels et infrastructurels du pays passe par la mise en œuvre du Programme de Référence Intérimaire (PRI), élaboré autour des cinq axes d'intervention suivants :

- la rectification institutionnelle ;
- le cadre macroéconomique et financier ;
- le cadre légal et la gouvernance ;
- l'action sociale, l'emploi et l'employabilité et ;
- les infrastructures, la connectivité et l'assainissement.

La stabilisation du cadre macroéconomique et financier, deuxième axe d'intervention du PRI, est la réponse des autorités aux défis que représente pour le développement du pays, la préservation des grands équilibres financiers internes et externes de l'Etat, condition nécessaire pour :

- générer une croissance réelle plus forte, réductrice de la pauvreté et créatrice d'emplois ;
- élargir les marges de manœuvre budgétaire du Gouvernement ;
- procéder à des allocations stratégiques de ressources ;
- accroître la performance de la dépense publique ;
- créer un environnement propice au développement du secteur privé national et attractif aux investisseurs étrangers.

De manière spécifique, il s'agira de :

- créer un espace budgétaire pour couvrir les dépenses relatives aux élections, tout en finançant les investissements dans les infrastructures, le capital humain, la protection sociale, le renforcement des capacités institutionnelles et la production des statistiques ;
- maîtriser les poussées inflationnistes pour préserver le pouvoir d'achat des ménages ;
- réduire l'instabilité du taux de change et accroître les Investissements Directs Etrangers (IDE) ;
- poursuivre les efforts de diversification de l'économie pour renforcer la résilience du pays aux chocs externes et améliorer la compétitivité des secteurs non miniers.

Cette volonté politique permettra de soutenir l'activité économique, d'accompagner les personnes les plus vulnérables et de doter le pays d'infrastructures de qualité, de systèmes de santé et d'éducation performants, à travers la mise en œuvre du Plan de Relance Economique (PRE) qui repose sur la relance par la demande et par l'offre.

Ainsi, ce document permet de traduire les choix de politiques publiques du Gouvernement de la Transition en vue d'améliorer les conditions de vie de la population.

Au regard des aspects institutionnels et conformément à nos règles de gestion budgétaire, les grandes masses de recettes et de dépenses de la prochaine loi de finances 2024 doivent être conformes à celles de la première annuité du Cadre Budgétaire à Moyen Terme. A ce titre, une attention particulière devrait être accordée aux agrégats budgétaires de 2024 lors des échanges avec les parties prenantes.

Ce document, une fois soumis à l'Organe législatif fera l'objet d'examen lors du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB). Ce DOB est un moment d'échanges entre le Gouvernement, l'Organe législatif et les autres acteurs socio-économiques sur le Cadre Budgétaire à Moyen Terme (CBMT) et le Cadre des Dépenses à Moyen Terme-Global (CDMT-Global)<sup>1</sup> sur la période 2024-2026.

Pour rappel, la validation du cadre budgétaire comporte les étapes suivantes :

- l'approbation du Cadre Budgétaire à Moyen Terme (CBMT) et du Cadre des Dépenses à Moyen Terme global (CDMT-global) par le Conseil des Ministres ;
- l'organisation d'un DOB par le Conseil National de la Transition portant sur le CBMT et le CDMT-Global présentés par le Gouvernement ;
- ajustement des Cadres des Dépenses à Moyen Terme sectoriels et Ministériels.

La programmation budgétaire triennale glissante offre une perspective à moyen terme des grands agrégats de la politique budgétaire globale (recettes, dépenses, solde et moyens de financement) et des priorités nationales et sectorielles. Elle repose sur les hypothèses d'évolution du cadre macroéconomique notamment, le Produit Intérieur Brut (PIB), les taux de croissance, d'inflation et de change, le volume des importations et des exportations...

Le CBMT constitue un instrument de pilotage de la préparation du budget en vue d'une utilisation optimale des ressources, conformément aux priorités définies par le Gouvernement.

L'approche pluriannuelle de la préparation budgétaire permet d'assurer une meilleure cohérence entre le budget et les politiques et plans de développement reflétés dans le Programme de Référence Intérimaire (PRI).

Cette programmation pluriannuelle<sup>2</sup> décrit dans son premier chapitre le développement macroéconomique récent et les perspectives. Concernant, les deuxième et troisième chapitres, ils présentent respectivement la situation de l'exécution budgétaire de l'année 2022 et du premier trimestre 2023, et le Cadre Budgétaire à Moyen Terme (CBMT 2024-2026). Quant au quatrième chapitre, il traite de la mise en œuvre des stratégies nationales, sectorielles et le cinquième aborde la Stratégie de la Gestion de la Dette à Moyen Terme (SDMT 2023-2027). Enfin, le sixième chapitre est relatif à l'identification, l'analyse et la gestion des risques.

---

<sup>1</sup> Le CDMT-Global détermine sur trois ans, la répartition des dépenses budgétaires programmées dans le Cadre budgétaire à moyen terme.

<sup>2</sup> Ce DBPB ne couvre pas les collectivités locales et la Caisse Nationale de Sécurité Sociale.

# I. Développement macroéconomique récent et perspectives

## I.1 Développement et perspectives internationaux et régionaux

### a) Environnement international

Les efforts de maîtrise de l'inflation, le conflit russo-ukrainien et la résurgence de la pandémie de Covid-19 en Chine ont fortement pesé sur l'activité économique mondiale en 2022. Malgré ces multiples défis, le PIB réel a affiché une vigueur inattendue en 2022 dans de nombreux pays aussi bien développés, émergents et en développement (États-Unis, Canada, Japon, Chine, Inde, Brésil, Nigéria...).

Les causes de ces résultats ont été souvent intérieures. Un niveau de consommation et d'investissement privé plus élevé que prévu malgré une pénurie de main-d'œuvre, et un volume d'aide budgétaire supérieure aux attentes.

Ainsi, les ménages ont dépensé davantage pour soutenir la demande, en particulier dans le secteur des services en utilisant l'épargne accumulée. Les investissements des entreprises ont augmenté pour répondre à la demande.

Selon les prévisions du Fonds Monétaire International (FMI)<sup>3</sup>, la croissance mondiale devrait passer de 3,4% en 2022 à 2,9% en 2023, avant de remonter à 3,1% en 2024. Le relèvement des taux d'intérêt par les banques centrales pour juguler l'inflation et les effets du conflit russo-ukrainien continuent de peser sur l'activité économique. La résurgence de la pandémie de Covid-19 en Chine a freiné la croissance en 2022, mais la récente réouverture du pays permet d'envisager une reprise plus rapide que prévue. Selon les mêmes prévisions, l'inflation mondiale devrait décliner de 8,8% en 2022 à 6,6% en 2023 et à 4,3% en 2024, mais continuerait à dépasser les niveaux enregistrés avant la pandémie (2017-2019) d'environ 3,5%.

### b) Environnement régional

En 2022, les différentes zones n'ont pas été exposées aux mêmes phénomènes sous-jacents. Ainsi, les prévisions les concernant sont plus nuancées.

Dans les pays avancés, la croissance devrait connaître une chute brutale, passant de 2,7% en 2022 à 1,2% en 2023, avant de remonter à 1,4% en 2024. Selon les prévisions du FMI, environ 90% des pays avancés devraient enregistrer une baisse de croissance en 2023.

**Aux États-Unis**, la croissance pourrait reculer, passant de 2% en 2022 à 1,4 % en 2023 puis à 1% en 2024. La croissance annuelle en 2023 est révisée à la hausse de 0,4 point de pourcentage, dû aux effets de report de la résistance de la demande intérieure en 2022. En revanche, la croissance en 2024 est révisée à la baisse de 0,2 point de pourcentage, attribuable à l'accélération des hausses de taux de la Réserve fédérale, qui atteindraient un pic d'environ 5,1% en 2023.

**Dans la zone euro**, la croissance devrait atteindre son niveau le plus bas (0,7%) en 2023 contre 3,5% en 2022, avant de remonter à 1,6% en 2024. La révision à la hausse, de 0,2

<sup>3</sup> Mise à jour des perspectives de l'économie mondiale, janvier 2023

point de pourcentage, des prévisions pour 2023 reflète les effets de l'accélération du relèvement des taux par la Banque centrale européenne et de l'érosion des revenus réels, compensées par le report des résultats de 2022. Elle s'explique par la baisse des prix de gros de l'énergie et les annonces supplémentaires de soutien budgétaire au pouvoir d'achat des populations.

**Au Royaume-Uni**, la croissance est annoncée à -0,6% en 2023, soit une révision à la baisse de 0,9 point de pourcentage, en raison du durcissement des politiques budgétaires et monétaires et des conditions financières, ainsi que des prix de détail encore élevés de l'énergie qui plombent le budget des ménages.

**Au Japon**, la croissance de l'activité devrait connaître une augmentation de 1,8% en 2023 grâce à la poursuite des mesures de soutien monétaire et budgétaire. Les bénéfices élevés des entreprises, liés à la dépréciation du Yen et aux retards pris dans la mise en œuvre de projets antérieurs, devraient soutenir les investissements du secteur privé. La croissance devrait baisser de 0,9% en 2024 à cause de l'atténuation des effets des mesures de relance.

En ce qui concerne les pays émergents et les pays en développement, la croissance devrait augmenter légèrement, passant de 3,9% en 2022 à 4% en 2023 et à 4,2% en 2024, avec une révision de +0,3 point de pourcentage pour 2023 et de -0,1 point de pourcentage pour 2024. Près de la moitié des pays émergents et des pays en développement attendent une croissance plus faible en 2023 contrairement à 2022.

La croissance de l'activité économique dans les pays émergents et les pays en développement d'Asie devrait augmenter en 2023 et 2024 pour atteindre 5,3% et 5,2%, respectivement, après un fléchissement plus marqué que prévu à 4,3% en 2022. Cette évolution est en partie imputable à la situation économique de la Chine.

En effet, le ralentissement du PIB réel de la Chine en 2022 implique une révision à la baisse de 0,2 point de pourcentage de la croissance économique de ces pays en 2022, qui s'établit à 3%. Pour la première fois depuis plus de 40 ans, le taux de croissance de l'activité économique de la Chine est inférieur à la moyenne mondiale. Celui-ci devrait passer à 5,2% en 2023, en raison de l'amélioration rapide de la mobilité, et chuter à 4,5% en 2024, avant de se stabiliser en dessous de 4% à moyen terme, compte tenu de la perte de dynamisme des entreprises et de la lenteur des réformes structurelles.

**En Inde**, la croissance économique devrait passer de 6,8% en 2022 à 6,1% en 2023, avant de repartir à la hausse pour atteindre 6,8% en 2024, sous l'effet de la résistance de la demande intérieure malgré les vents contraires extérieurs. La croissance économique dans les pays de l'ASEAN-5 (Indonésie, Malaisie, Philippines, Singapour, Thaïlande) devrait également ralentir à 4,3% en 2023, avant de repartir à 4,7% en 2024.

Quant à la croissance économique des pays émergents et ceux en développement d'Europe, elle devrait atteindre un creux de 0,7% en 2022. Ce résultat traduit une contraction économique plus modérée que prévue en Russie en 2022 (estimée à -2,2% contre une prévision de -3,4%), suivie d'une croissance légèrement positive en 2023. Compte tenu du prix plafond actuel du pétrole fixé par le Groupe des Sept, les volumes d'exportation de pétrole brut de la Russie ne devraient pas être affectés de manière significative, car elle continue à réorienter ses échanges commerciaux des pays qui appliquent des sanctions vers les pays qui n'en appliquent pas.

**Les pays d'Amérique latine et des Caraïbes** devraient enregistrer une baisse de leur croissance de 3,9% en 2022 à 1,8% en 2023. La révision des prévisions résulte des hausses de 0,2 point de pourcentage pour le Brésil et de 0,5 point de pourcentage pour le

Mexique. Cette performance relative est imputable à une résistance inattendue de la demande intérieure, à une croissance plus prononcée que prévue dans les principaux pays partenaires commerciaux et à un soutien budgétaire plus conséquent que prévu notamment au Brésil. La croissance économique dans cette région devrait atteindre 2,1% en 2024, mais avec une contraction de 0,3 point de pourcentage, en raison du durcissement des conditions financières, de la baisse des prix des produits de base exportés et des perspectives de croissance plus faibles des partenaires commerciaux.

**Au Moyen-Orient et en Asie centrale**, la croissance de l'activité économique devrait passer de 5,3% en 2022 à 3,2% en 2023, avec une révision à la baisse de 0,4 point de pourcentage, attribuable à un ralentissement plus marqué que prévu de la croissance en Arabie saoudite, qui passe de 3,7% en 2022 à 2,6 % en 2023, avec une révision négative de 1,1 point de pourcentage. La révision à la baisse pour 2023 reflète principalement la diminution de la production de pétrole, conformément à un accord conclu par l'OPEP+, tandis que la croissance hors pétrole devrait rester robuste.

**En Afrique subsaharienne**, la croissance devrait rester modérée à 3,8% en 2023, compte tenu des effets prolongés de la pandémie de Covid-19, avant de passer à 4,1% en 2024. La légère révision à la hausse pour 2023 (0,1 point de pourcentage) reflète la progression de la croissance économique du Nigéria en 2023, grâce aux mesures prises pour résoudre les problèmes d'insécurité dans le secteur pétrolier. En revanche, en Afrique du Sud, après un rebond lié à la réouverture du pays en 2022 après la pandémie de Covid-19, la croissance économique prévue est réduite de plus de la moitié en 2023 à 1,2%, en raison du recul de la demande extérieure, des pénuries d'électricité et des contraintes structurelles.

## 1.2 Développements et perspectives nationaux

**Sur le plan national**, l'activité économique a été tirée vers le haut en 2022 par, (i) la prise de fortes mesures pour la stabilisation du cadre macroéconomique afin de renforcer la résilience du pays ; (ii) la mise en œuvre du Programme de Référence Intérimaire (PRI) 2022-2025 ; (iii) l'amélioration du climat des affaires ; et (iv) les réformes engagées dans le secteur minier. L'activité économique a également bénéficié de la mise en œuvre du Plan de Relance Economique (PRE) 2022-2024 qui a contribué à consolider la reprise économique à travers les projets à Haute Intensité de Main d'œuvre identifiés par les Bureaux de stratégie et de développement (BSD) des départements sectoriels.

### a) Résultats macroéconomiques en 2022

#### Croissance de l'économie

Malgré le niveau généralisé de l'inflation, le durcissement des conditions financières dans le monde, la crise russo-ukrainienne et les effets persistants de la pandémie de Covid-19, l'économie guinéenne est restée résiliente en 2022. Ainsi, la croissance économique s'est établie à 5,5% en 2022 contre 4,9% en 2021.

Les évolutions sectorielles de l'offre et de la demande se présentent ainsi qu'il suit :

## **Secteur primaire**

Le secteur primaire a connu une évolution stable en 2022 avec le même taux de croissance (+4,8%) qu'en 2021 grâce à la hausse des valeurs ajoutées de l'agriculture et de la pêche (+0,7%) en dépit du repli de l'agriculture vivrière (-0,4%) et des activités de sylviculture (-23,7%).

En effet, le taux de croissance du sous-secteur agricole s'est situé à 6,1% en 2022 contre 6,3% en 2021, en raison notamment, des difficultés d'approvisionnement en intrants et de l'augmentation des coûts de production.

Les activités d'élevage ont ralenti, en passant de 9,7% en 2021 à 5,9% en 2022. Ce ralentissement est imputable à l'épidémie de grippe aviaire déclenchée dans le grand Conakry, ayant entraîné l'abatage de milliers de poulets et la fermeture de certaines fermes avicoles.

Les activités sylvicoles ont connu une amélioration passant de -3,6% en 2021 à -1,2% en 2022 en raison de l'allègement des mesures prises par les autorités pour limiter la coupe abusive du bois, le reboisement de 1 000 hectares et la création de 2 790 hectares de forêt destinés à la production du bois de chauffe.

La croissance des activités de pêche s'est maintenue à 4,6% en 2022. Cette situation est imputable aux mesures de lutte contre les pratiques illicites dans ce sous-secteur ainsi que la réduction du nombre de permis accordés par type de navires de pêche semi-industriels.

## **Secteur secondaire**

En 2022, le taux de croissance du secteur secondaire s'est établi à 6,6% contre 8,8% en 2021. Ce résultat est imputable au ralentissement du rythme de la croissance des activités extractives et à celui de la production et de la distribution d'eau et d'électricité.

La croissance des activités extractives a reculé pour s'établir à 8,6% en 2022 contre 12,4% en 2021. Ce recul s'explique par la baisse de la production : (i) de l'or artisanal ; (ii) de l'alumine de FRIGUIA ; et (iii) du fer, en raison de l'arrêt de la Société des Mines de Fer de Guinée (SMFG).

Les activités de fabrication ont progressé de 3,4% en 2022 contre 2,8% en 2021. Cette progression est liée à l'augmentation de la demande et à la libération progressive du circuit d'approvisionnement.

Les activités de production de l'eau, de l'électricité et du gaz ont connu une hausse de 4,2% en 2022 contre 11,3% en 2021, consécutive aux difficultés de paiement des factures cumulées par la clientèle depuis le début de la pandémie de Covid-19 et ce, malgré la subvention de l'Etat.

Les activités de construction ont progressé de 4,8% en 2022 contre 4,4% en 2021. Cette progression s'explique par : (i) la poursuite des travaux de construction des routes

nationales Coyah-Mamou-Dabola (370 Km) ; (ii) la poursuite de la construction de la voirie urbaine de Conakry ; et (iii) les travaux de construction des échangeurs de Kagbélen, du Km 36 et de Bambéto.

### **Secteur tertiaire**

Le secteur tertiaire qui a le plus subi les chocs de la pandémie de Covid-19 renaît de ses cendres en 2022, grâce au dynamisme de tous ses sous-secteurs.

En effet, sa valeur ajoutée a augmenté de 2,9 points de pourcentage, passant de 2,2% en 2021 à 5,1% en 2022.

Les activités commerciales ont augmenté de 5,7% en 2022 après une baisse de 3,8% en 2021. Cette performance est consécutive à l'ouverture des frontières pour la circulation des personnes et de leurs biens ainsi qu'à la levée des mesures sanitaires liées au Covid-19.

La croissance des services d'hôtellerie s'est établie à 3,2% en 2022 contre 2,5% en 2021, grâce à la reprise de la clientèle dans les complexes hôteliers et à la réouverture des bars, des salles de jeux et d'autres lieux de rassemblement.

Le taux de croissance des activités de transports a progressé de 3,3% en 2022 contre 2,7% en 2021. Cette évolution s'explique par : (i) l'allègement des mesures de restriction de déplacement adoptées par la plupart des pays ; (ii) la suppression des barrages routiers érigés à l'intérieur du pays par les autorités ; et (iii) la remise en service du train Conakry Express.

En revanche, la croissance des services de l'administration publique a connu un ralentissement, passant de 8% en 2021 à 5,1% en 2022, en lien avec le départ d'une frange importante des fonctionnaires à la retraite.

De même, les activités des postes et télécommunications ont marqué un recul, avec un taux de croissance de 13% en 2022 après 18,2% en 2021, lié à la baisse du nombre d'abonnés chez certains opérateurs et à la baisse du télétravail.

**Au niveau de la demande**, la consommation finale a baissé de 2,6% en 2022 contre 12,1% en 2021, suite aux incertitudes liées aux évolutions socio politiques dans le pays.

Les importations de biens et services ont baissé de moitié en 2022, passant de 19,6% en 2021 à 9,8% en 2022. Quant aux exportations de biens et services, elles ont connu une augmentation de 2,1% en 2022 contre une baisse dans les mêmes proportions en 2021.

### **Taux d'inflation**

Le taux d'inflation en moyenne annuelle s'est situé à 10,5% en 2022 contre 12,6% en 2021. En glissement annuel, il est passé de 12,5% en 2021 à 8,6% en 2022. Cette amélioration s'explique principalement par les mesures de stabilisation de la monnaie

nationale par rapport aux principales devises ainsi que par les diverses exonérations des droits de douanes sur les produits de première nécessité.

### **Echanges extérieurs**

La balance des paiements de l'année 2022 s'est soldée par une capacité de financement des comptes courant et capital de USD 3 545,38 millions contre USD 5 219,8 millions en 2021. Cette situation est liée à l'évolution du solde du compte des transactions courantes.

Le compte des transactions courantes est ressorti excédentaire de USD 3 374,6 millions contre un excédent de USD 5 090,2 millions en 2021, en lien avec la baisse (d'environ 36%) de l'excédent de la balance commerciale enregistré au cours de la période sous revue.

La balance commerciale est ressortie excédentaire de USD 3 131,9 millions contre un excédent de USD 5 336,9 millions en 2021, soit un recul de 41,3% due essentiellement à la forte baisse des exportations de diamants, de l'or artisanal et industriel (en quantité et en valeur) en 2022.

**La balance des services** est déficitaire de USD 760,50 millions contre un déficit de USD 714,62 millions en 2021, soit un renforcement du déficit de 6,42%, due en grande partie à l'augmentation des dépenses liées aux services de transport maritime (11,97%) et aux services de transport aérien (26,80%) payées à l'étranger par les sociétés guinéennes.

**La balance des revenus primaires** est déficitaire de USD 336,59 millions contre un déficit de USD 663,71 millions en 2021, soit une amélioration du déficit de 49,29% qui s'explique par la baisse des revenus (intérêts, dividendes) payés aux investisseurs et aux travailleurs non-résidents par les agents économiques résidents notamment les sociétés minières et l'Etat guinéen.

**La balance des revenus secondaires** est excédentaire de USD 537,27 millions contre un excédent de USD 389,67 millions en 2019, soit une progression de l'excédent de 37,88% due aux envois de fonds personnels et dans une moindre mesure aux dons ordinaires reçus de l'étranger par l'Etat et les ONG nationales.

Le compte de capital est excédentaire de USD 212,76 millions contre un excédent de USD 158,95 millions en 2021, soit un accroissement de 33,85% dû en grande partie à l'acquisition d'actifs non financiers par les sociétés minières et aux dons projets accordés à l'Etat guinéen et aux ONG nationales par les partenaires financiers et bilatéraux au cours de la période sous revue.

Le compte financier (IDE, investissements de portefeuille, autres investissements, etc.) a dégagé une acquisition nette d'actifs financiers de USD 3 545,46 millions contre USD 5 222,67 millions en 2021, soit un recul de 32,11% qui s'explique par la baisse des numéraires et dépôts à l'étranger des sociétés minières et des exploitants artisanaux d'or (Autres Investissements).

Le solde global des échanges extérieurs est ressorti de nouveau excédentaire, se situant à 517,7 millions de dollars US (2,4% du PIB).

### **Situation monétaire**

La masse monétaire a progressé de 23,7%, pour s'établir à 50 190 milliards de GNF en 2022 contre 40 582 milliards de GNF en 2021. Cette évolution résulte de l'augmentation à la fois des actifs extérieurs et intérieurs nets.

Les actifs extérieurs nets ont augmenté de 39% pour se situer à 20 351,9 milliards de GNF en 2022 contre 14 627,2 milliards de GNF en 2021. Cet accroissement est tiré par les avoirs extérieurs nets de la Banque Centrale et des autres institutions de dépôts.

Quant aux actifs intérieurs nets, ils ont augmenté de 13%, pour se situer à 29 246,6 milliards de GNF en 2022 contre 25 954,3 milliards de GNF en 2021. Cette performance est imputable à la mise en œuvre d'une politique de désendettement de l'Etat qui a permis d'améliorer la Position Nette du Trésor (PNT) auprès du système bancaire.

### **b) Prévisions macroéconomiques pour 2023**

#### **Croissance économique**

Après un taux de croissance de 5,5% en 2022, l'activité économique guinéenne pourrait enregistrer une croissance de 6,1% en 2023, grâce à la mise en œuvre du Programme de Référence Intérimaire (PRI) 2022-2025 et du Plan de Relance Economique (PRE) 2022-2024.

Les prévisions macroéconomiques de l'année 2023 sont sous-tendues par les hypothèses suivantes :

- la poursuite et la consolidation des réformes économiques et financières ;
- la poursuite de la reprise graduelle de l'activité économique mondiale ;
- l'efficacité des mesures prises par les autorités pour lutter contre la pandémie de la Covid-19 ;
- la mise en œuvre efficace du PRI et du PRE ;
- l'amélioration de la pluviosité et sa bonne répartition dans l'espace et dans le temps ;
- le renforcement et la modernisation des différents types d'infrastructures (routes, échangeurs, barrages, hôpitaux, écoles, etc...) ;
- le renforcement du cadre de financement des PME et PMI ;
- le développement et la mise à disposition des terrains industriels et ;
- le renforcement de la confiance des opérateurs du secteur privé dans le cadre des discussions Gouvernement-secteur privé.

L'évolution de l'économie guinéenne en 2023 selon l'optique de l'offre se présenterait comme suit :

### **Secteur primaire**

La croissance du secteur primaire devrait se situer à 6,1% en 2023. Cette croissance est imputable à une campagne agricole favorable, une bonne pluviosité attendue et une poursuite des investissements publics destinés à soutenir la production des activités rurales.

La croissance des activités agricoles devrait se situer à 6,4% en 2023 contre 6,1% en 2022 en raison du soutien accordé par les autorités au secteur rural en vue d'améliorer les productions, à travers notamment la commande d'intrants agricoles à la faveur de la campagne agricole.

La croissance des activités d'élevage se stabiliserait autour de 6,2% en 2023 contre 5,9% en 2022 due à la poursuite de la lutte contre les épizooties, le renforcement de l'approvisionnement en intrants et en équipements zootechniques et la poursuite de la diffusion des géniteurs.

La croissance des activités sylvicoles se situerait à 1,6% en 2023 contre -1,2% en 2021. Cette situation est imputable à la reprise de la coupe du bois pour approvisionner le marché local. Selon les autorités guinéennes, l'exploitation du bois devrait toutefois être encadrée et réservée à l'usage local.

Les activités de pêche devraient enregistrer une croissance de 6,6% en 2023 contre 4,6% en 2022, à cause de la reprise des exportations des produits halieutiques guinéens vers les marchés de l'Union Européenne et le respect des quotas de débarquement conformément aux dispositions des plans de pêche.

### **Secteur secondaire**

Le taux de croissance du secteur secondaire devrait atteindre 7,5% en 2023 contre 6,6% en 2022. Cette performance serait portée par la hausse de l'ensemble de ses sous-secteurs que sont les activités extractives, les industries agroalimentaires, les autres industries manufacturières, l'énergie et la construction.

Les activités extractives devraient afficher un taux de croissance de 9,7% en 2023. Cette évolution devrait résulter de l'augmentation de la production bauxitique grâce à l'extension des infrastructures de production et de transport de certaines sociétés minières ainsi qu'à l'augmentation de la production aurifère.

Les activités de fabrication des produits agroalimentaires et d'autres produits manufacturiers devraient légèrement augmenter de 3,5% en moyenne en 2023 par rapport au 3,4% enregistré en 2022. Cette évolution devrait résulter de la disponibilité des denrées de première nécessité à des prix abordables, de l'amélioration de la capacité productive des unités existantes et de la création de nouvelles unités de transformation de produits agricoles. Elle devrait s'expliquer également par l'amélioration de

l'environnement des affaires et la facilitation de la création de petites unités et des usines de transformation.

Les activités de production d'énergie (eau, électricité et gaz) devraient augmenter de 4,2% entre 2022 et 2023 grâce à l'ensemble des actions qui visent : (i) la réhabilitation et la protection des bassins versants fluviaux ; (ii) la construction des équipements de drainage des eaux pluviales ; (iii) la réhabilitation des équipements de traitement des eaux usées ; (iv) la construction des forages et des puits améliorés dans le cadre de l'hydraulique villageoise ; (v) la construction des lignes de transport d'énergie électrique et poste 225 KW ; et (vi) la réhabilitation et l'extension des réseaux moyenne tension et basse tension des localités (grand Conakry, N'Zérékoré, Boké, Labé et Kankan).

Les activités de construction devraient progresser de 4,9% en 2023 due à l'accélération et/ou le démarrage de plusieurs grands projets d'infrastructures routières et énergétiques (barrages) ainsi qu'à la construction de logements sociaux.

### **Secteur tertiaire**

Le secteur tertiaire devrait progresser de 5% en 2023 presque autant qu'en 2022 (5,1%) tiré par l'accroissement de l'ensemble de ses sous-secteurs.

Ainsi, l'activité commerciale devrait augmenter de 5,2% en 2023 contre 5,7% en 2022, grâce à l'amélioration des infrastructures d'appui au commerce et la facilitation du cadre du commerce de détail à l'intérieur du pays.

Les activités d'hôtellerie devraient également atteindre une croissance de 3,5% en 2023 contre 3,2% en 2022. Cette augmentation serait attribuable, entre autres, à la réhabilitation, l'aménagement et la promotion des sites touristiques.

Les activités de transport devraient, quant à elles, augmenter de 3,4% en 2023 contre 3,3% en 2022, grâce à la poursuite des travaux d'entretien du réseau routier, à l'amélioration du transport public et l'augmentation du trafic conteneur et marchandises au port de Conakry.

Les services des postes et télécommunications devraient progresser de 13,6% en 2023 contre 13% en 2022, à cause de l'atterrissage de la fibre optique et de son déploiement sur le territoire national pour accélérer la digitalisation des services de l'Etat et améliorer ainsi la connectivité.

Les activités de l'administration publique devraient connaître un accroissement de 5,1% en 2023 soit le même rythme qu'en 2022. Cette situation serait imputable à la modernisation des services publics par le recours à la gestion électronique de la documentation pour l'habitat, les titres fonciers et le permis de construction.

## **L'inflation**

L'inflation devrait être contenue à 9,2% en 2023 contre 10,5% en 2022. Cette situation s'expliquerait par un accroissement de l'offre des produits alimentaires, un meilleur approvisionnement des marchés et, surtout, au renforcement des actions de lutte contre la cherté de la vie.

## **Echanges extérieurs**

Le solde global de la balance des paiements devrait s'améliorer, passant de 517,7 millions de dollars US (2,4% du PIB) en 2022 à 2 440,3 millions de dollars US (10,4% du PIB) en 2023. Cette situation s'expliquerait par une augmentation des exportations des produits miniers à travers des investissements dans les sociétés minières.

## **Situation monétaire**

La masse monétaire devrait connaître un accroissement de 10,4%, passant de 50 189,7 milliards de GNF (27,3% du PIB) en 2022 à 55 433,4 milliards de GNF (26,0% du PIB) en 2023. Cette évolution proviendrait de l'augmentation combinée des avoirs extérieurs nets et des crédits intérieurs nets.

## **c) Perspectives macroéconomiques sur la période 2024-2028**

Au cours de la période 2024-2028, le Gouvernement devrait poursuivre la mise en œuvre du Programme de Référence Intérimaire (PRI) 2022-2025, à travers ses cinq (5) axes : (i) rectification institutionnelle ; (ii) cadre macroéconomique et financier ; (iii) cadre légal et gouvernance ; (iv) action sociale, emploi et employabilité des jeunes ; (v) infrastructures publiques, connectivité et assainissement. Il s'agira également d'assurer la maîtrise de l'inflation, la bonne tenue des finances publiques et la soutenabilité de la dette publique.

Ainsi, le taux de croissance annuel moyen attendu serait d'environ 7% sur la période 2024-2028. Cette croissance serait soutenue par l'ensemble des secteurs dont les contributions moyennes sont les suivantes : le secteur primaire (+1,5%), secondaire (+3,8%) et tertiaire (+1,7%).

Du côté de la demande, les contributions à la croissance de l'activité économique seraient de (+7%) pour la consommation, (+0,7%) pour l'investissement, (+0,4%) pour les importations et (+1,2%) pour les exportations à la croissance de l'activité économique.

L'inflation serait contenue à 5,8% en moyenne entre 2024 et 2028, grâce à la poursuite de (i) l'accroissement de l'offre des produits alimentaires, (ii) l'amélioration des circuits de distribution et des voies de dessertes agricoles, (iii) l'approvisionnement des marchés et surtout (iv) du renforcement des actions de lutte contre la cherté de la vie.

Le solde global de la balance des paiements afficherait un excédent moyen de 6 329,9 millions de dollars (12,8% du PIB) sur la période 2024-2028. Quant à la masse monétaire, elle devrait enregistrer une hausse de 5,9%, en moyenne sur la même période pour un

ratio moyen d'environ (23,3% du PIB), accompagnée d'une dynamique favorable des créances sur les autres secteurs dans le cadre du soutien aux activités économiques.

En outre, ces projections ne prennent pas en compte, les impacts attendus de la mise en exploitation du gisement de Simandou, ainsi que, ceux liés à la construction d'infrastructures connexes. Pour rappel, le projet pourrait conduire à des niveaux d'investissement pouvant aller jusqu'à 18 Mds de dollars US.

## II. Situation de l'exécution budgétaire 2022 et à fin mars 2023

### II.1 Situation de l'exécution budgétaire 2022

#### Rappel des principaux agrégats macroéconomiques

Les prévisions macroéconomiques qui ont servi de base pour l'élaboration de la Loi de Finances Rectificative 2022, tablaient sur les agrégats ci-après :

- un taux de croissance économique de 5,1% du PIB ;
- un taux d'inflation moyen de 10,2% ;
- un taux de pression fiscale de 14,01% ;
- un taux de change de 8 800 GNF pour un Dollar et ;
- un niveau de réserves de la Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG) couvrant trois mois d'importations.

Les grandes masses de la Loi de Finances Rectificative se présentaient comme suit :

- recettes..... 26 292,78 GNF ;
- dépenses .....30 666,68 GNF ;
- solde budgétaire .....4 373,90 GNF ;
- ressources de financement .....21 989,70 GNF ;
- charges de financement ..... 17 615,80 GNF.

#### Contexte économique et budgétaire

L'exécution du budget 2022 est intervenue dans un contexte caractérisé par les principaux éléments suivants :

- le conflit Russo-Ukrainien avec ses conséquences en termes de renchérissement du coût des produits énergétiques et alimentaires ;
- la baisse des flux du commerce international préjudiciable aux recettes douanières ;
- les exonérations sur les droits de douanes accordées aux importateurs de certains produits de première nécessité pour préserver le pouvoir d'achat des ménages ;
- l'assainissement du Fichier Général de l'Administration ;
- le paiement partiel des arriérés de 2021 ;
- le remaniement partiel du Gouvernement, le 20 août 2022 ;
- l'adoption au quatrième trimestre 2022, du Programme de Référence Intérimaire (PRI) 2022-2025 et du Programme de Relance Économique (PRE) ;
- l'accord du Gouvernement avec la CEDEAO sur le chronogramme de la Transition ;
- le démarrage des activités de recensement général de la population et de l'habitat (RGPH).

### a) Mobilisation des recettes à fin décembre 2022

Les recettes budgétaires ont été mobilisées à hauteur de 23 100,87 Mds (12,54% du PIB) en 2022 sur un objectif projeté en LFR de 26 292,78 Mds GNF, soit un taux de réalisation de 87,86%. En glissement annuel, l'accroissement du niveau de mobilisation des recettes budgétaires est de 8,28% par rapport à l'exercice 2021. Cet accroissement s'explique par les réformes structurelles engagées au niveau des régies financières (le renforcement du contrôle fiscal, le renforcement des capacités, la digitalisation des procédures fiscales, etc.).

Les recettes mobilisées sont réparties comme suit :

- recettes fiscales pour 20 401,45 Mds contre 19 191,56 Mds en 2021 ;
- dons, legs et fonds de concours pour 927,75 Mds contre 970,66 Mds en 2021 ;
- les autres recettes pour 1 771,86 Mds contre 1 170,68 Mds en 2021.

### b) Analyse de la réalisation des recettes par régie

Sur un objectif à fin décembre 2022 de 24 582,68 Mds GNF, les régies financières ont mobilisé un montant de 22 399,14 Mds GNF, soit une réalisation de 91,12%. Cette réalisation provient de la Direction Générale des Impôts pour 10 822,72 Mds GNF (48,32%), de la Direction Générale des Douanes pour 9 341,43 Mds GNF (41,70%) et de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique pour 2 235 Mds GNF (9,98%).

Tableau 1 : situation des recettes par régie à fin décembre 2022

Régies	LFR 2022 (1)	Réalisation (2)	Taux (3=2/1)
Direction Générale des Impôts	12 123,88	10 822,72	89,27%
Direction Générale des Douanes	10 243,88	9 341,43	91,19%
Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique	2 215,18	2 235,00	100,89%
<b>Total</b>	<b>24 582,94</b>	<b>22 399,15</b>	<b>91,12%</b>

Source : DGI/DGD/DGTCP

### Situation des dividendes

Les dividendes mobilisés par la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique en 2022, se chiffrent à 814,41 Mds dont 9,68 Mds (1,19%) des sociétés financières et 804,73 Mds (98,81%) des Sociétés non financières.

Ces dividendes versés par les sociétés financières proviennent de la Banque Populaire Marocco Guinéenne (BPMG) pour 4,67 Mds, de la VISTA GUI pour 4,23 Mds et l'Union Guinéenne d'Assurance et de Réassurance pour 0,78 Mds. Quant aux sociétés non financières, le secteur des mines apporte 586,42 Mds GNF, le secteur de l'énergie 188,79 Mds GNF, le secteur des transports 26,29 Mds GNF et le secteur de l'industrie 3,23 Mds GNF.

**Tableau 2** : Encaissement des dividendes au titre de l'exercice 2022

Entités	Dividendes encaissés en 2022
<b>I- Sociétés financières</b>	<b>9,68</b>
VISTA GUI	4,23
BPMG	4,67
UGAR	0,78
<b>II- Sociétés non financières</b>	<b>804,73</b>
Secteur des Mines	586,42
Secteur des Transports	26,29
Secteur de l'Energie	188,79
Secteur Industriel	3,23
<b>Total Général</b>	<b>814,41</b>

### c) Situation des Budgets d'Affectation Spéciale (BAS)

A fin décembre 2022, la mobilisation des recettes en faveur des BAS (FNDL, FODECCON, FIM et FCE) s'est chiffrée à 403,41 Mds contre 1 168,45 Mds prévus dans la loi de finances rectificative 2022, soit un taux d'exécution de 34,53%. Ce faible niveau d'exécution s'explique essentiellement par le gel des comptes de certaines collectivités locales.

### d) Analyse globale des dépenses

Les dépenses payées, y compris FINEX, au titre de l'exercice 2022 se chiffrent à 19 771,69 Mds de GNF sur une prévision annuelle de 30 666,68 Mds de GNF, soit un taux d'exécution de 64,47%. Par rapport à l'exécution de 18 416,65 Mds en 2021, il se dégage un accroissement de 7,36 %.

Les dépenses engagées ont atteint 19 832,37 Mds de GNF, dont 85,89% ont fait l'objet de paiement.

Les dépenses payées hors financement extérieur se chiffrent à 17 033,85 Mds de GNF, soit un taux d'exécution de 64,97% par rapport aux objectifs de la LFR 2022. Les dépenses courantes représentent 15 054 Mds de GNF (88,37%).

Au titre des dépenses d'investissement, il a été payé 1 979,84 Mds de GNF (11,63%), dont 401,57 en faveur des BAS FNDL et FODECCON.

**Tableau 3** : Exécution globale par grandes natures de dépense

Titres	LFR 2022	Engagements		Paiements	
		Montant	Taux	Montant	Taux
Charges Financières de la Dette	731,69	703,16	96,10%	703,16	96,10%
Dépenses de Personnel	7 125,72	6 849,33	96,12%	6 738,77	94,57%
Dépenses de Biens et Services	3 449,51	2 514,80	72,90%	2 053,25	59,52%
Dépenses de Transfert	7 797,16	7 342,48	94,17%	5 558,82	71,29%
Dépenses d'Investissement hors finex	7 112,34	2 422,61	34,06%	1 979,84	27,84%
Dépenses d'investissement finex	4 450,26		0,00%	2 737,87	61,52%
<b>TOTAL</b>	<b>30 666,68</b>	<b>19 832,38</b>	<b>64,67%</b>	<b>19 771,71</b>	<b>64,47%</b>

*Sources* : DGB/chaines dépenses

## **e) Analyse des dépenses par nature**

### **Dépenses courantes**

Sur un objectif de 19 104,08 Mds de GNF prévu dans la LFR 2022, les dépenses courantes ont été exécutées à hauteur de 15 560,89 Mds de GNF, soit un taux de 81,45%. Il importe de noter que ce taux était de 79,48% en 2021.

Ce niveau d'exécution se décline par titre comme suit :

- **Titre I : Charges financières de la dette**

Sur une prévision annuelle de 731,69 Mds de GNF, les charges financières de la dette ont été payées à hauteur de 703,16 Mds de GNF, soit 96,10% contre 110,37% en 2021.

Elles se répartissent en intérêts de la dette intérieure pour 480,77 Mds de GNF, dont 324,43 Mds de GNF sur les découverts exceptionnels et 156,34 Mds de GNF sur les emprunts obligataires et intérêts de la dette extérieure pour 222,39 Mds de GNF.

- **Titre II : Dépenses de personnel**

Les dépenses de personnel ont été payées à hauteur de 6 738,77 Mds de GNF sur une prévision annuelle de 7 125,72 Mds de GNF, soit 94,57% de taux d'exécution contre 93,95% en 2021.

Elles se décomposent en traitements et salaires en espèce pour 6 225,65 Mds de GNF et traitements et salaires en nature pour 513,12 Mds de GNF.

- **Titre III : Dépenses de biens et services**

Les dépenses de biens et services ont été payées à hauteur de 2 053,25 Mds de GNF contre un objectif en LFR de 3 449,51 Mds de GNF, soit un taux d'exécution de 59,52% contre 54,35% en 2021.

- **Titre IV : Dépenses de transfert**

Les dépenses de transfert payées se chiffrent à 5 558,82 Mds de GNF sur une prévision révisée de 7 797,16 Mds de GNF, soit un taux d'exécution de 71,29% contre 72,33 % en 2021. Cette exécution concerne les transferts courants pour 3 918,58 Mds de GNF dont 3 471,57 Mds en faveur d'Electricité de Guinée (EDG), les transferts aux ménages pour 1 540,02 Mds de GNF, les autres transferts pour 51,48 Mds de GNF et les transferts en capital pour 48,74 Mds de GNF.

### **Dépenses d'investissement**

Les dépenses d'investissement public y compris FINEX ont été payées à hauteur de 4 717,71 Mds de GNF contre une prévision en LFR de 7 112,34 Mds de GNF, soit un taux d'exécution de 66,33% en forte hausse par rapport à celui de 2021 (28,94%) en 2021. Cette exécution concerne les dépenses d'investissement sur ressources propres pour 1

979,84 Mds de GNF (41,97%) et les dépenses sur financement extérieur pour 2 737,87 Mds de GNF (58,03%).

#### Situation des prises de participation<sup>4</sup>

Les paiements effectués en 2022, au titre des prises de participation de l'Etat se chiffrent à 121,71 Mds contre 189,25 Mds inscrits en LFR 2022, soit un taux d'exécution de 64,32%. Les participations de l'Etat ont concerné les sociétés financières pour 21,42 Mds et les sociétés non financières pour 100,29 Mds.

Au titre des sociétés financières, l'Etat a acquis des parts exclusivement dans la banque Sahélo-Saharienne pour l'Investissement et le Commerce (BSIC). Quant aux sociétés non financières, l'Etat a libéré principalement le capital social de la Pharmacie Centrale de Guinée (PCG) et celui de l'Office National du Tourisme (ONT Guinée-SA) respectivement pour 51,96 Mds et 40 Mds.

**Tableau 4** : exécution des prises de participations en 2022 par secteur

Entités	Participations en 2022
<i>I- Sociétés financières</i>	<b>21,42</b>
BSIC	21,42
<i>II- Sociétés non financières</i>	<b>100,29</b>
Secteur des Transports	5,00
Secteur Touristique	40,00
Secteur Industriel	3,33
Secteur Santé	51,96
Montant Participation en LFI*	189,25
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>121,71</b>

Source : DGPEIP/DNSI

**Tableau 5** : exécution des prises de participation en 2022 par structure

Libellé	Bénéficiaires	Montants
Actions souscrites dans le cadre de l'AGC-VI et de la Banque Africaine de Développement	BAD	10,76
Libération du tiers du capital social de l'Agence d'Aménagement et de Gestion des Parcs Industriels (AGESPI)	AGESPI	3,33
Souscriptions de l'Etat au capital de l'AGC-VII et de la Banque Africaine de Développement	BAD	1,39
Capital social en faveur de la société Agence Routière de Guinée (AGEROUTE)	AGEROUTE-Guinée	5,00
Capital social de la Pharmacie Centrale de Guinée (PCG)	PCG	51,96
Souscription par la Guinée au titre de la 7ème AGC de la BAD	BAD	9,27
Capital social en faveur de l'Office National du Tourisme (ONT Guinée-SA)	ONT	40,00
<b>Total</b>		<b>121,71</b>

Source : DGPEIP/DNSI

<sup>4</sup> Ces prises de participation sont intégrées dans l'analyse globale des dépenses d'investissement

## **f) Solde budgétaire**

Sur la base des données contenues dans le TOFE annexé au présent rapport, le solde budgétaire global de l'exercice budgétaire 2022 s'est établi à 3 329,18 Mds (1,81% du PIB) contre 2 740,37 Mds (1,7% du PIB) en 2021.

Le solde budgétaire de base à fin décembre 2022 se chiffre à 1 502,51 Mds de GNF (0,87% du PIB) sur un objectif en Loi de Finances Rectificative de - 883,30 Mds de GNF (-0,53% du PIB) contre -1 184,19 Mds (-0,71% du PIB) en 2021.

Quant au solde net de gestion, il s'est établi à 5 396,69 Mds (2,93% du PIB) contre 959,98 Mds (0,60% du PIB) en 2021.

### **Situation des ressources de financement**

Les ressources de financement mobilisées à fin décembre 2022 se chiffrent à 21 935,20 Mds de GNF (21 989,68 Mds de GNF en LFR 2022) contre 22 202,70 Mds réalisés en 2021, soit une baisse de 0,95%. Les ressources mobilisées se décomposent en :

- emprunts de 15 259,91 Mds de GNF dont emprunts intérieurs pour 11 512,71 Mds de GNF et emprunts extérieurs pour 3 747,21 Mds de GNF ;
- dépôts sur les comptes des correspondants du trésor pour 5 559,06 Mds de GNF ;
- remboursements de prêts accordés pour 1 104,50 Mds de GNF ;
- cessions d'actifs pour 11,06 Mds.

### **Situation des charges de financement**

Les charges de financement se chiffrent à 21 935,20 Mds de GNF sur un objectif de 17 615,78 Mds de GNF prévus dans la LFR 2022 contre 19 453,29 Mds réalisés en 2021.

Ce niveau d'exécution concerne le solde budgétaire global de 649,27 Mds de GNF, le remboursement du capital des emprunts pour 13 570,25 Mds de GNF, les retraits sur les comptes des correspondants du trésor pour 5 531,38 Mds de GNF, les autres comptes à payer pour 1 278,74 Mds de GNF et les prêts accordés pour 905,55 Mds de GNF.

## **II.2 Situation de l'exécution budgétaire à fin mars 2023**

### **a) Réalisation des recettes à fin mars 2023**

Les prévisions macroéconomiques qui ont servi de base pour l'élaboration de la Loi de Finances Initiale 2023, tablaient sur les agrégats ci-après :

- un taux de croissance économique de 6,1% du PIB ;
- un taux d'inflation moyen de 10,1% ;
- un taux de pression fiscale de 12,52% ;
- un taux de change de 9 054,9 GNF pour un Dollar et ;
- un niveau de réserves de la Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG) couvrant trois mois d'importations.

Les grandes masses de la Loi de Finances Initiale se présentent comme suit :

- recettes .....	27 910,95 GNF ;
- dépenses .....	36 106,74 GNF ;
- solde budgétaire .....	8 195,79 GNF ;
- ressources de financement .....	24 082,27 GNF ;
- charges de financement .....	15 886,90 GNF.

Les recettes budgétaires mobilisées à fin mars 2023 se chiffrent à 5 221,31 Mds de GNF sur un objectif annuel de 27 910,95Mds de GNF, soit un taux de réalisation de 18,71%.

Les recettes ainsi mobilisées se répartissent en recettes fiscales hors BAS pour 4 351,10 Mds de GNF (88,27%), en dons, legs et fonds de concours pour 288,47 Mds de GNF (5,85%), les autres recettes pour 289,74 Mds de GNF (5,88%) et les recettes fiscales affectées aux BAS pour 292 Mds de GNF (5,59%). Voir le tableau ci-dessous.

**Tableau 6 : Réalisation des recettes à fin mars 2023**

Libellés	Situation à fin mars 2023			
	LFI 2023 (1)	Réalisation mars 2023 (2)	Taux (3=2/1)	Part (4)
1 RECETTES FISCALES	23 746,05	4 351,10	18,32%	88,27%
2 DONs, LEGS ET FONDS DE CONCOURS	1 285,55	288,47	22,44%	5,85%
3 AUTRES RECETTES	1 593,44	289,74	18,18%	5,88%
<b>Total général</b>	<b>26 625,04</b>	<b>4 929,31</b>	<b>18,51%</b>	<b>94,41%</b>
BAS	1 285,91	292,00	22,71%	5,59%
<b>Total général yc BAS</b>	<b>27 910,95</b>	<b>5 221,31</b>	<b>18,71%</b>	<b>100,00%</b>

*Sources* : DGI, DGD, DGTCP

### b) Analyse des recettes réalisées par les régies

Sur une projection annuelle de 26 625,40 Mds de GNF, les régies financières ont mobilisé un montant de 5 278,48 Mds de GNF, soit une réalisation de 19,82%.

Cette réalisation provient de la Direction Générale des Impôts pour 2 665,91 Mds de GNF (50,51%), de la Direction Générale des Douanes pour 2 180,52 Mds de GNF (41,31%) et de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique pour 432,05 Mds de GNF (8,19%).

**Tableau 7 : situation des recettes par régie à fin mars 2023**

Régies	LFI 2023 (1)	Réalisation (2)	Taux de Réalisation (3)=(2)/(1)	Part
Direction Générale des Impôts	13 537,11	2 665,91	19,69%	50,51%
Direction Générale des Douanes	10 572,99	2 180,52	20,62%	41,31%
Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique	2 349,85	432,05	18,39%	8,19%
<b>Total</b>	<b>26 459,95</b>	<b>5 278,48</b>	<b>19,95%</b>	<b>100%</b>

*Sources* : DGI, DGD, DGTCP

## Situation des dividendes

Les dividendes mobilisés se chiffrent à 159,83 Mds sur une prévision de 1 259,18 Mds en LFI 2023, soit un taux de mobilisation de 12,69%. Ce montant se décompose par structure comme suit :

- Compagnie des Bauxites de Guinée (CBG) .....101,00 Mds ;
- SOGUIPAMI.....50,00 Mds ;
- Société Minière de Dinguiraye (SMD).....2,94 Mds ;
- Guinéenne des Larges Bandes (GUILAB).....2,50 Mds ;
- Conseil Guinéen des Chargeurs (CGC).....0,61 Mds ;
- Autres.....2,77 Mds.

La projection des dividendes est révisée à 1 260,08 Mds à fin décembre 2023, contre 1 259,18 Mds en LFI, soit une augmentation de 0,90 Md.

### c) Exécution des dépenses à fin mars 2023

Les dépenses totales payées y compris FINEX à fin mars 2023, se chiffrent à 3 015,71 Mds de GNF, soit un taux d'exécution de 8,35% par rapport à la LFI.

Hors financement extérieur, les dépenses publiques payées au cours du premier trimestre se chiffrent à 2 357,69 Mds de GNF sur un niveau de crédits prévus en LFI de 29 157,04 Mds de GNF, soit un taux d'exécution de 8,09%. Elles concernent les dépenses courantes pour 2 308,12 Mds de GNF (97,90%) et les dépenses d'investissement pour 49,57 Mds de GNF (2,10 %).

En ce qui concerne le niveau d'exécution des dépenses d'investissement sur financement extérieur, il se situe à 658,02 Mds de GNF, soit un taux de 9,47% par rapport à la prévision initiale de 6 949,70 Mds de GNF.

**Tableau 8** : Exécution globale par grandes natures à fin mars 2023

Libellé	LFI (1)	Modif	Crédits Actuels	Plan d'Eng Mars	Engagements		Paiements		Part
					mars-23 (2)	Tx 2023 (3)=(2/1)	mars-23 (4)	Tx 2023 (5)=(4/1)	
Charges Financières de la Dette	1 245,00	0,00	1 245,00	131,98	155,35	12,48%	155,35	12,48%	5,15%
Dépenses de Personnel	7 360,45	8,85	7 369,30	1 740,00	2 086,01	28,34%	1 642,64	22,32%	54,47%
Dépenses de Biens Et Services	3 977,94	-174,43	3 803,51	597,80	468,56	11,78%	124,94	3,14%	4,14%
Dépenses de Transfert	8 231,78	161,05	8 392,83	1 657,43	818,43	9,94%	385,19	4,68%	12,77%
Dépenses d'investissement	8 341,86	4,53	8 346,39	1 260,20	158,79	1,90%	49,57	0,59%	1,64%
<b>Total hors finex</b>	<b>29 157,04</b>	<b>0,00</b>	<b>29 157,04</b>	<b>5 387,40</b>	<b>3 687,13</b>	<b>12,65%</b>	<b>2 357,69</b>	<b>8,09%</b>	<b>78,18%</b>
<b>Finex</b>	<b>6 949,70</b>	<b>-</b>	<b>6 949,70</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>658,02</b>	<b>9,47%</b>	<b>21,82%</b>
<b>Total yc finex</b>	<b>36 106,74</b>	<b>0,00</b>	<b>36 106,74</b>	<b>5 387,40</b>	<b>3 687,13</b>	<b>10,21%</b>	<b>3 015,71</b>	<b>8,35%</b>	<b>100%</b>

*Source : DGB/DNSI*

## Analyse des dépenses par titre

### Dépenses courantes

L'exécution des dépenses courantes à fin mars 2023 se chiffre à 2 308,12 Mds de GNF sur une prévision initiale de 20 815,18 Mds de GNF, soit un taux d'exécution de 11,09%.

Ce niveau d'exécution se décline par titre comme suit :

#### **Titre I : Charges financières de la dette**

Les charges financières payées au premier trimestre s'établissent à 155,35 Mds de GNF, soit un taux d'exécution de 12,48% par rapport à l'inscription initiale. Rapportées aux dépenses courantes, elles représentent 6,73%.

Elles se répartissent en intérêts de la dette intérieure pour 98,06 Mds de GNF et en intérêts de la dette extérieure pour 57,29 Mds de GNF.

- **Titre II : Dépenses de personnel**

Les dépenses de personnel ont été payées à hauteur de 1 642,64 Mds de GNF contre une prévision en LFI 2023 de 7 360,45 Mds en GNF, soit un taux d'exécution de 22,32%.

Elles se décomposent comme suit :

- salaire en espèce pour 1 512,32 Mds de GNF ;
- salaire en nature pour 130,32 Mds de GNF.

- **Titre III : Dépenses de biens et services**

Sur une prévision annuelle de 3 977,94 Mds GNF, il a été 124,94 Mds de GNF, soit un taux d'exécution de 3,14%. Elles représentent 5,41% des dépenses courantes.

- **Titre IV : Dépenses de transfert**

Les dépenses de transfert initialement prévues pour 8 231,78 Mds GNF, ont été exécutées à hauteur de 385,19 Mds GNF, soit un taux d'exécution de 4,68%. Sa part dans les dépenses courantes se situe à 16,69%.

Cette exécution concerne les transferts courants pour 114,77 Mds de GNF et les transferts aux ménages pour 270,42 Mds de GNF.

### Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement public y compris FINEX ont été payées à hauteur de 707,59 Mds de GNF sur une prévision en loi de finances de 15 291,56 Mds de GNF, soit un taux d'exécution de 4,63%. Elles représentent 23,46% des dépenses totales exécutées.

Ce niveau d'exécution concerne les dépenses d'investissement sur ressources propres pour 49,57 Mds de GNF (7,01%) et les dépenses d'investissement sur ressources extérieures pour 658,02 Mds de GNF (92,99%).

## Situation des prises de participation<sup>5</sup>

A fin mars 2023, les paiements effectués au titre des prises de participations de l'Etat se chiffrent à 84,15 Mds sur une prévision annuelle de 226,64 Mds GNF, soit un taux d'exécution de 37,13%.

Elles concernent le rachat par l'Etat des actions de AFRICA 50 et Aéroport de Paris (ADP) dans le capital de la Société de Gestion de l'Aéroport de Conakry (SOGEAC) pour 53,02 Mds GNF, l'achat de parts supplémentaires par l'Etat Guinéen dans le capital de la Banque Sahelo Saharienne pour l'Investissement et le Commerce (BSIC) pour 18,63 Mds et la libération du capital social de « La Poste de Guinée » pour 12,50 Mds.

**Tableau 9** : Exécution des prises de participations à fin mars 2023

Libellé	Bénéficiaires	Montants
Acquisition des actions AFRICA 50 et ADP par l'Etat guinéen dans le capital de la SOGEAC	AFRICA 50/ADP	53,02
Participation de la Guinée au capital de la BSIC	BSIC	18,63
Libération du capital de la Poste Guinéenne (PG)	La Poste Guinéenne	12,50
<b>Total</b>		<b>84,15</b>

**Source** : DGPEIP/DNSI

La projection des dividendes est révisée à 1 260,08 Mds à fin décembre 2023, contre 1 259,18 Mds en LFI, soit une augmentation de 0,90 Md.

---

<sup>5</sup> Ces prises de participation sont intégrées dans l'analyse globale des dépenses d'investissement

### III. Cadre Budgétaire à Moyen Terme (CBMT) 2024-2026

L'élaboration du cadre budgétaire à moyen terme 2024-2026, obéit aux dispositions de la Loi Organique Relative aux Lois de Finances (LORF). Il permet en outre de traduire les objectifs de la politique budgétaire sur la période en lien avec le Programme de Référence Intérimaire (PRI) et le Plan de Relance Economique (PRE) tels que prônés par les autorités de la transition. Il est guidé par la transparence et la sincérité budgétaire dans la programmation des ressources et des dépenses.

Ce cadrage budgétaire tient compte des orientations contenues dans la feuille de route de la politique générale du Gouvernement présentée par Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

Il tire ses hypothèses du cadrage macroéconomique<sup>6</sup> et prend en compte les résultats de l'activité économique du pays en 2022, les contrats de performance signés en 2023 avec les régies de recettes ainsi que les perspectives macroéconomiques de la période 2024-2026. Les variables fondamentales sont le taux de croissance du Produit Intérieur Brut, le taux de change du dollar, le taux d'inflation, le volume des importations de biens et services et le volume de production minière.

Les principales hypothèses retenues pour le présent cadrage budgétaire se résument comme suit :

- Réaliser un taux de croissance du PIB de 5,8% en 2024 ; 6,2% en 2025 et 7,4% en 2026 ;
- Ramener le taux d'inflation (en moyenne annuelle) à 5,9% en 2024 ; 7,1% en 2025 et 6,0% en 2026 ;
- Atteindre un taux de pression fiscale de 12,2% en 2024, 12,5% en 2025 et 13% en 2026 ;
- Stabiliser le taux de change à 8 805,7 GNF pour 1 Dollar en 2024 ; 8 881,8 en 2025 et 8 899,9 en 2026.

#### III.1 Evolution des agrégats budgétaires sur la période

Sur la base des hypothèses macroéconomiques, les recettes totales du budget de l'Etat augmenteraient en moyenne de 11,75% sur la période 2024-2026. Quant aux dépenses, elles devraient évoluer en moyenne de 10,56% sur la période.

Pour l'année 2024, les recettes s'établiront à 32 222,80 Mds GNF, traduisant une augmentation de 11% par rapport au Projet de Loi de Finances Rectificative 2023 de 29 029,32 Mds.

Concernant les dépenses de la même année, elles sont projetées à 39 455,62 Mds, soit une augmentation de 3 122,27 Mds dont 1 385,12 Mds alloués aux dépenses d'investissement. Le niveau des dépenses d'investissement se porterait à 43,69% du total des dépenses.

---

<sup>6</sup>Cadrage macroéconomique du MPCPI de quelle date ?

### III.2 Projection des recettes budgétaires

Les recettes budgétaires de l'Etat sont projetées à 108 131,81 Mds sur la période dont 32 222,80 Mds (29,80%) pour l'année de base, 35 410,62 Mds (32,75%) pour 2025 et 40 498,39 Mds (37,45%) en 2026. On constate ainsi une progression annuelle des recettes évaluée à 11% en 2024 à 9,85% en 2025 avant d'atteindre 14,37% en 2026.

Ces recettes sont constituées de recettes fiscales pour 98 651,81 Mds, de dons, legs et fonds de concours pour 3 616,56 Mds et des autres recettes pour 5 863,44 Mds. Pour 2024, elles sont projetées respectivement à 29 255,82 Mds (90,79%), 1 062,03 Mds (3,30%) et 1 904,95 Mds (5,91%), soit un objectif de mobilisation de 32 222,80 Mds.

Tableau 10 : Projections des recettes par nature

Libellé	LFI 2023	PLFR 2023	PROJ 2024	PROJ 2025	PROJ 2026	PERIODE 2024-2026	PART
RECETTES FISCALES	24 848,21	25 567,41	29 255,82	32 218,19	37 177,79	98 651,81	91,23%
DONS, LEGS ET FONDS DE CONCOURS	1 469,31	1 653,01	1 062,03	1 281,92	1 272,62	3 616,56	3,34%
AUTRES RECETTES	1 593,43	1 808,90	1 904,95	1 910,51	2 047,98	5 863,44	5,42%
<b>TOTAL</b>	<b>27 910,95</b>	<b>29 029,32</b>	<b>32 222,80</b>	<b>35 410,62</b>	<b>40 498,39</b>	<b>108 131,81</b>	<b>100%</b>

*Source : DGB, régies de recettes*

#### a) Recettes fiscales :

Les recettes fiscales sont évaluées à 98 651,81 Mds, représentant 91,23% du total des recettes de la période. Elles sont évaluées à 29 255,82 Mds en 2024, 32 218,19 Mds en 2025 et 37 177,79 Mds en 2026. Ces projections portent la pression fiscale respectivement à 12,2%, 12,5% et 13% et sont sous-tendues par un suivi plus rigoureux des contribuables, notamment ceux du secteur minier (prix de transferts), un renforcement des mécanismes de contrôle, un approfondissement de la digitalisation des procédures, un rétablissement du droit unique d'entrée et d'autres nouvelles mesures.

Ces recettes fiscales projetées se décomposent par nature économique comme suit :

Tableau 11 : Projection des recettes fiscales par catégorie

Libellé	LFI 2023	PLFR 2023	PROJ 2024	PROJ 2025	PROJ 2026	PERIODE 2024-2026	PART
Impôts sur les revenus, les bénéfiques et gains en capital	4 732,27	5 786,37	6 770,06	7 449,02	8 694,38	22 913,46	23,23%
Impôts sur les salaires et la main d'œuvre	309,62	480,17	561,80	619,74	773,27	1 954,81	1,98%
Impôts sur le patrimoine	82,49	178,77	209,16	231,48	288,82	729,46	0,74%
Impôts sur les biens et services	14 614,96	12 966,87	15 186,97	16 707,05	19 511,83	51 405,85	52,11%
Impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales	5 027,57	6 069,79	6 427,49	7 099,08	7 771,97	21 298,54	21,59%
Autres recettes fiscales	81,30	85,74	100,32	111,83	137,53	349,68	0,35%
<b>TOTAL</b>	<b>24 848,21</b>	<b>25 567,71</b>	<b>29 255,80</b>	<b>32 218,20</b>	<b>37 177,80</b>	<b>98 651,80</b>	<b>100%</b>

*Source : DGI/DGD*

Les recettes fiscales sont composées essentiellement des impôts sur les biens et services pour 51 405,85 Mds (52,11%), des impôts sur les revenus, les bénéfiques et gains en capital pour

22 913,46 Mds (23,23%) et des impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales pour 21 298,54 Mds (21,59%).

### b) Dons, Legs et Fonds de Concours

Les dons, Legs et Fonds de Concours sont projetés à 3 616,56 Mds dont 1 062,03 Mds en 2024, 1 281,92 Mds en 2025 et 1 272,62 Mds en 2026. Ils se décomposent en projets et programmes pour 3 522,48 Mds (97,40%) et en appuis budgétaires pour 94,08 Mds (2,60%). L'appui budgétaire non affecté prévu en 2024, concerne la dernière tranche de l'allocation de ressources en faveur du BAS FCE.

**Tableau 12** : Evolution des dons, legs et fonds de concours de 2024 à 2026

Libellé	LFI 2023	PLFR 2023	Proj 2024	Proj 2025	Proj 2026	Periode 2024-2026	PART
Dons appui budgétaire	183,76	367,46	94,08	0,00	0,00	94,08	2,60%
Dons projets et programmes	1 285,55	1 285,55	967,95	1 281,92	1 272,62	3 522,48	97,40%
<b>TOTAL</b>	<b>1 469,31</b>	<b>1 653,01</b>	<b>1 062,03</b>	<b>1 281,92</b>	<b>1 272,62</b>	<b>3 616,56</b>	<b>100%</b>

Source : DGB/DNIPSIG

### c) Autres recettes

Les autres recettes sont projetées à 1 904,95 Mds en 2024, 1 910,51 Mds en 2025 et 2 047,98 Mds en 2026, soit un total de 5 863,44 Mds sur la période. Elles sont portées essentiellement par les revenus de la propriété et les ventes de biens et services. Cette tendance haussière est soutenue par des réformes visant à renforcer la supervision (mise en place et tenue régulière des CA) et le contrôle des sociétés publiques, et à améliorer la stratégie de prises de participation.

Pour 2024, la projection des autres recettes se présente comme suit :

- revenu de la propriété..... 1 310,95 Mds ;
- ventes des biens et services..... 376,53 Mds ;
- transferts..... 157,51 Mds ;
- recettes diverses..... 35,90 Mds ;
- amendes, pénalités et confiscations..... 24,06 Mds.

Il importe de souligner que les autres recettes enregistrent une hausse de 96,05 Mds GNF en 2024 par rapport au PLFR 2023. Pour les années 2025 et 2026, elles augmentent respectivement de 5,56 Mds et de 137,47 Mds.

**Tableau 13** : Projection des autres recettes pour la période 2024-2026

Libellé	LFI 2023	PLFR 2023	PROJ 2024	PROJ 2025	PROJ 2026	PERIODE 2024-2026	Part
Revenu de la propriété	1 259,18	1 260,09	1 310,95	1 288,45	1 394,90	3 994,30	68,12%
Vente de biens et services	264,38	315,86	376,53	404,49	448,67	1 229,69	20,97%
Amendes, pénalités et confiscations	37,81	18,14	24,06	28,66	35,70	88,42	1,51%
Transferts	0,00	188,82	157,51	151,16	127,77	436,44	7,44%
Recettes diverses	32,06	33,00	35,90	37,74	40,93	114,57	1,95%
<b>TOTAL</b>	<b>1 593,43</b>	<b>1 815,91</b>	<b>1 904,95</b>	<b>1 910,50</b>	<b>2 047,97</b>	<b>5 863,42</b>	<b>100%</b>

Source : DGTCP, DGI, DGD

## d) Projection des recettes par régie financière

Les régies de recettes devraient mobiliser sur la période 104 515,26 Mds GNF dont 31 160,78 Mds (29,81%) en 2024, 34 128,70 Mds (32,65%) en 2025 et 39 225,78 Mds (37,53%) en 2026. Pour l'atteinte de ces objectifs de mobilisation, la Direction Générale des Impôts contribuerait à hauteur de 56,45%, la Direction Générale des Douanes participerait à hauteur de 35,13% et la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique apporterait 8,42%.

Les recettes à mobiliser en 2024 devraient croître de 13,82% par rapport au PLFR 2023. Pour les années 2025 et 2026, les taux de progression seraient respectivement de 9,52% et de 14,93%.

**Tableau 14 : Projection des régies financières 2024-2026**

Libellé	LFI 2023	PLFR 2023	PROJ 2024	PROJ 2025	PROJ 2026	PERIODE 2024-2026	PART
DGI	13 518,80	14 721,75	17 190,44	19 155,41	22 648,69	58 994,54	<b>56,45%</b>
DGT-CP	2 349,85	2 697,14	2 731,70	2 880,94	3 189,38	8 802,02	<b>8,42%</b>
DGD Y/C RER	10 572,99	9 957,43	11 238,64	12 092,35	13 388,04	36 719,03	<b>35,13%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>26 441,64</b>	<b>27 376,32</b>	<b>31 160,78</b>	<b>34 128,70</b>	<b>39 226,11</b>	<b>104 515,59</b>	<b>100%</b>

*Sources : DGI, DGD, DGTCP*

### Direction Générale des Impôts (DGI)

Les recettes projetées par la Direction Générale des Impôts se chiffrent globalement à 58 994,55 Mds dont 17 190,44 Mds en 2024, 19 155,41 Mds en 2025 et 22 648,70 Mds en 2026, soit un taux d'accroissement moyen de 15,48% sur la période.

**Tableau 15 : Projection des recettes de la DGI sur la période 2024-2026**

Libellé	LFI 2023	PLFR 2023	PROJ 2024	PROJ 2025	PROJ 2026	PERIODE 2024-2026	Part
<b>RECETTES FISCALES</b>	<b>13 486,76</b>	<b>14 704,48</b>	<b>17 170,25</b>	<b>19 131,99</b>	<b>22 619,48</b>	<b>58 921,71</b>	<b>99,88%</b>
Impôts sur les revenus, les bénéfices et gains en capital	4 732,27	5 960,58	6 973,88	7 674,61	8 975,85	<b>23 624,33</b>	40,09%
Impôts sur les salaires et la main d'œuvre	309,62	480,17	561,80	619,74	773,27	<b>1 954,81</b>	3,32%
Impôts sur le patrimoine	82,49	178,77	209,16	231,48	288,82	<b>729,47</b>	1,24%
Impôts sur les biens et services	8 281,07	7 999,21	9 325,08	10 494,34	12 444,00	<b>32 263,42</b>	54,76%
Autres recettes fiscales	81,31	85,74	100,32	111,83	137,53	<b>349,68</b>	0,59%
<b>AUTRES RECETTES</b>	<b>32,05</b>	<b>17,26</b>	<b>20,19</b>	<b>23,42</b>	<b>29,22</b>	<b>72,83</b>	<b>0,12%</b>
Amendes, pénalités et confiscations	32,05	17,26	20,19	23,42	29,22	<b>72,83</b>	<b>0,03%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>13 518,80</b>	<b>14 721,74</b>	<b>17 190,44</b>	<b>19 155,41</b>	<b>22 648,70</b>	<b>58 994,55</b>	<b>100%</b>

*Source : DGI*

Les recettes projetées par la DGI sur la période portent essentiellement sur les impôts sur les biens et services pour 32 263,42 Mds, soit 54,76% des recettes fiscales et les Impôts sur les revenus, les bénéfices et gains en capital pour 23 624,33 Mds (40,09%).

En 2024, les recettes de la DGI augmenteraient de 2 468,70 Mds GNF (16,77%), portées également par les impôts sur les biens et services pour 1 325,87 Mds et les Impôts sur les revenus, les bénéfices et gains en capital pour 1 013,30 Mds.

Il convient de noter que cette projection tient compte des autres comptes à recevoir (reste à recouvrer) qui se chiffrent à 203,81 Mds<sup>7</sup>.

### **Direction Générale des Douanes (DGD)**

Les projections de recettes de la Direction Générale des Douanes se chiffrent à 11 238,64 Mds en 2024, 12 092,35 Mds en 2025 et 20 329,30 Mds en 2026, soit un montant total de 43 660,29 Mds sur la période avec un taux d'accroissement annuel moyen de 29,53%. Cette progression est sous-tendue par des mesures présentées au point III.3 « Mesures pour la mobilisation des ressources par les différentes régions ».

En 2024, les recettes de la DGD augmenteraient de 1 281,21 Mds GNF, soit un taux d'accroissement de 12,87% par rapport au Projet de Loi de Finances Rectificative 2023.

**Tableau 16** : Projection des recettes par la DGD sur la période 2024-2026

Libellé	LFI 2023	PLFR 2023	PROJ 2024	PROJ 2025	PROJ 2026	PERIODE 2024-2026	Part
Produit Pétroliers	3 003,70	2 469,18	3 220,14	3 363,65	4 370,36	10 954,15	14,42%
Produit Miniers	2 097,00	2 217,94	2 357,98	2 356,29	2 571,25	7 285,52	22,95%
Autres Produits	5 472,29	5 270,31	5 660,52	6 372,41	13 387,69	25 420,62	62,63%
<b>TOTAL</b>	<b>10 572,99</b>	<b>9 957,43</b>	<b>11 238,64</b>	<b>12 092,35</b>	<b>20 329,30</b>	<b>43 660,29</b>	<b>100,00%</b>

Source : DGD

Les recettes attendues des produits miniers et pétroliers se chiffrent à 18 239,67 Mds sur la période, soit 41,78% des recettes douanières.

En 2024, les recettes de la DGD pourraient enregistrer une hausse de 1 281,21 Mds (12,87%), imputable essentiellement aux produits pétroliers pour 750,96 Mds et aux autres produits pour 390,21 Mds.

Il importe de préciser que cette projection des recettes de la DGD prend en compte les recouvrements sur exercices clos (Autres comptes à recevoir) pour 413,90 Mds en 2024<sup>8</sup>.

### **Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP)**

La projection des recettes de la DGT-CP sur la période 2024-2026 se chiffre à 8 802,02 Mds GNF, dont 2 731,70 Mds en 2024, 2 880,94 Mds en 2025 et 3 189,38 Mds en 2026. Soit un taux d'accroissement annuel moyen de 5,82%.

En 2024, les recettes de la DGT-CP devraient augmenter de 34,56 Mds (1,28%) par rapport au PLFR 2023.

<sup>7</sup> La nouvelle nomenclature reclasse cette catégorie de recettes dans les ressources de financement.

<sup>8</sup> La nomenclature budgétaire de l'Etat reclasse cette catégorie de recettes dans les ressources de financement

**Tableau 17 : Projection des recettes par la DGTCP sur la période 2024-2026**

Libellé	LFI 2023	PLFR 2023	PROJ 2024	PROJ 2025	PROJ 2026	PERIODE 2024-2026	Part
Impôts sur les biens et services	788,46	905,50	846,94	993,85	1 170,62	3 011,41	34,21%
Vente de biens et services	264,38	315,86	376,53	404,49	448,68	1 229,70	13,97%
Recettes diverses	32,06	33,00	35,90	37,74	40,93	114,57	1,30%
Revenu de la propriété	1 259,18	1 260,09	1 310,95	1 288,45	1 394,90	3 994,31	45,38%
Transfert	0,00	181,82	157,51	151,16	127,77	436,44	4,96%
Amendes, pénalités et confiscations	5,76	0,88	3,87	5,24	6,48	15,59	0,18%
<b>TOTAL</b>	<b>2 349,85</b>	<b>2 697,15</b>	<b>2 731,70</b>	<b>2 880,94</b>	<b>3 189,38</b>	<b>8 802,02</b>	<b>100,00%</b>

*Source : DGTCP*

Les recettes projetées par la DGTCP proviennent des autres recettes pour 5 790,61 Mds (65,79%) et des recettes fiscales (impôts sur les biens et services) pour 3 011,41 Mds (34,21%).

### **e) Les recettes fiscales minières**

La projection des recettes fiscales minières sur la période se situe à 16 899,14 Mds et représentent 17,13% des recettes fiscales de la période.

Elles sont constituées de la taxe minière à l'extraction sur les substances minières autres que les métaux précieux pour 7 375,05 Mds (43,64%), la taxe à l'exportation sur les substances minières autres que les métaux précieux pour 7 040 87 Mds (41,66%), la taxe à l'exportation sur la production artisanale de l'or et autres pierres précieuses 244,66 Mds GNF (1,45%) et l'impôt sur les sociétés minières pour 2 238,57 Mds (13,25%).

Les taxes minières projetées en 2024 représentent 5 123,90 Mds, soit 16,44% des recettes intérieures, avant de passer à 15,83% en 2025. En 2026, le niveau des recettes fiscales minières se situe à 16,25 %.

### **f) Projection des ressources des budgets d'Affectation Spéciale (BAS)**

Les ressources des BAS sont projetées à 4 101,65 Mds sur la période et concernent le Fonds National de Développement Local (FNDL) pour 2 199,09 Mds (53,61%), le Fonds de Développement des Communes de Conakry (FODECCON) pour 1 075,46 Mds (26,22%), le Fonds d'Investissement Minier (FIM) pour 733,03 Mds (17,87%) et le Fonds Commun de l'Education (FCE) pour 94,08 Mds (2,29%).

## **III.3 Mesures pour la mobilisation des ressources par les différentes régies**

Pour l'atteinte des objectifs budgétaires à moyen terme, les régies ont mis en place des plans de réforme et de modernisation de leurs administrations respectives.

## a) Direction Générale des Douanes (DGD)

Les mesures à prendre allant dans le sens de l'amélioration des recettes sont les suivantes :

- **la conception et la mise en œuvre d'une politique de formation du personnel** : l'Administration des Douanes dispose d'un programme (actualisé) de renforcement des capacités des agents de la DGD ;
- **la facilitation des échanges commerciaux** qui peut entraîner une augmentation du volume des importations et une réduction du coût des opérations d'importations ou d'exportations ;
- **l'augmentation de la base taxable** par des redressements de valeur et la maîtrise du classement tarifaire, pour mettre fin au glissement tarifaire.
- **la sécurisation des recettes** qui permet un encaissement à temps de la totalité des recettes douanières au bénéfice de l'Etat à travers le paiement en ligne (GUCEG).
- **l'attribution du statut d'opérateur économique agréé (OEA)** aux entreprises le souhaitant et qui remplissent les critères définis. Cela a pour avantage, l'obtention de facilités dans les opérations de dédouanement avec l'engagement de l'entreprise bénéficiaire de fournir des factures authentiques, de payer les droits et taxes dans le délai, assister l'administration à lutter contre la fraude....
- **le renforcement des capacités de la Section tarif et des unités opérationnelles** : maîtrise de l'assiette fiscale, du classement tarifaire. Mettre fin au glissement tarifaire, source de perte de recettes et maîtrise de l'évaluation.
- **la poursuite de la dématérialisation du dédouanement** : (gestion des exonérations, généralisation du paiement en ligne des droits et taxes, interfaçage du système SYDONIA avec le Ministère en charge des Transports pour la délivrance des cartes grises des véhicules, mise en place du module gestion des valeurs, simplification de la procédure de dédouanement...).
- **le Système automatisé de gestion du transit** : la mise en œuvre du projet d'interconnexion de la CEDEAO (SIGMAT) et le suivi électronique (balises) des marchandises permettront de réduire la fraude sur les opérations en transit ;
- **le renforcement de la lutte contre la fraude, la criminalité transfrontalière organisée et le terrorisme** : à travers l'opérationnalisation de NCEN (National Customs Enforcement Network) ;
- **le renforcement des capacités de la Cellule de suivi des exonérations** : pour mieux cerner l'utilisation des régimes d'exonération et contrôler le respect de la destination privilégiée ;
- **l'amélioration de certaines mesures prises contribuant à l'accroissement des recettes** : opération de dédouanement et de livraison des marchandises au port de **Conakry 24/24 et 7/7** et l'élargissement de la mesure à d'autres ports du pays, au dépôt des hydrocarbures et au fret de l'aéroport...
- **l'amélioration des conditions de vie et de travail des agents des douanes** : ce sont essentiellement des mesures dites externes, nécessitant des investissements, notamment :

- la dotation des unités de surveillance en moyens de locomotion et de communication sécurisés dans le cadre de la lutte contre la fraude : véhicules tout terrain, motos de grande puissance, talkie-walkie, etc. ;
- l'équipement des Brigades de Surveillance maritime des Douanes de vedettes : la douane guinéenne est absente en mer pour lutter contre les contrebandes et les trafics de produits pétroliers et autres produits faisant l'objet de transactions en mer ;
- la mise à disposition des moyens financiers liés au fonctionnement courant des services : fournitures de bureau, mobiliers, carburant, etc. ;
- l'équipement des Services des Douanes d'instruments modernes d'identification des stupéfiants ou Kits de détections dans le cadre de la lutte contre les grands trafics et pour la protection de la population ;
- l'acquisition des balises et logiciels pour le suivi électronique des camions de marchandises en transit (GPS) ;
- l'aménagement d'aire de déchargement des marchandises au niveau des bureaux des Douanes frontaliers terrestres, en vue d'une évaluation juste.
- la dotation des bureaux frontaliers terrestres des ponts-bascules et des scanners pour le contrôle non-intrusif des marchandises ;
- la construction des locaux administratifs et des logements : Ecole Nationale des Douanes, Siège de la Direction Générale, Directions Régionales, Préfectorales et des logements...

## **b) Direction Générale des Impôts (DGI)**

Les leviers qui pourraient renforcer les capacités de mobilisation de la direction sont notamment :

- La digitalisation des procédures fiscales de déclaration et de paiement des impôts et taxes à travers E-tax et SAFIG (Système de Gestion Fiscale en Guinée) ;
- La fiabilisation du répertoire à travers l'attribution du NIFP, la géolocalisation et l'interconnexion entre les administrations publiques ;
- La mise en place du nouveau cadre organique de la DGI, avec le renforcement des capacités des nouvelles directions créées notamment celle de la direction du contrôle fiscal qui bénéficie de beaucoup d'assistance par exemple les cas du financement de la BAD, l'assistance de l'OCDE en matière de contrôle fiscal (inspecteurs des impôts sans frontière, etc.) ;
- L'engagement de la DGI à travers la signature d'un contrat de performance avec le Ministre du Budget décliné à tous les niveaux opérationnels ;
- La mise en œuvre de nouvelles dispositions pour le traitement du stock des restes à recouvrer (RAR). Plusieurs mesures sont actuellement envisagées : la création des commissions (commission suivie des RAR DGI-DGD, Arrêté Conjoint MB et MEF portant sur la mise en place de la commission d'admission en non-valeur ...) et l'assistance technique extérieure à travers FMI-AFRITAC de l'Ouest ;
- La création de sept Centres des Impôts des Moyennes Entreprises (CIME) à Kankan, Siguiri, Nzérékoré, Labé, Boké, dont deux à Conakry.

### **c) Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGCTP)**

Les mesures envisagées par la DGCTP pour accroître la mobilisation des autres recettes sont entre autres :

- l'implication du Cabinet du Ministère de l'Economie et des Finances dans le recouvrement des dividendes ;
- la mise en œuvre du programme de digitalisation et de sécurisation des services générateurs des recettes de l'Etat afin d'accroître le niveau général de réalisation ;
- la centralisation des commandes des titres et valeurs inactives à la DGCTP ;
- la révision des textes légaux tarifaires relatifs aux droits et frais administratifs ;
- la finalisation de la mise en place de la plateforme « Trésorpay » qui permettra de faciliter le recouvrement de toutes les autres recettes ;
- la finalisation de la plateforme E-contravention pour le paiement des amendes de la gendarmerie et de la police routière.

#### **III.4 Projection des Dépenses Budgétaires**

La projection des dépenses du budget de l'Etat sur la période 2024-2026 se chiffre à 132 604,59 Mds dont 39 822,61 Mds en 2024, 43 531,35 Mds en 2025 et 49 250,63 Mds en 2026.

Ces dépenses se décomposent en budget général pour 128 502,94 Mds (96,91%) et en Budget d'Affectation Spéciale (BAS) pour 4 101,65 Mds (3,09%).

Les dépenses du budget général sur la période se décomposent en dépenses courantes pour 73 618,20 Mds (57,29%) et en dépenses d'investissement pour 54 884,74 Mds (42,71%).

**Les dépenses d'investissement y compris BAS**, projetées à 58 986,39 Mds sur la période 2024-2026, sont financées sur ressources propres pour 31 692,31 Mds (53,73%) et sur ressources extérieures pour 27 294,08 Mds (46,27%).

Pour l'exercice 2024, les dépenses d'investissement y compris BAS sont évaluées à 17 400,15 Mds, soit un accroissement de 8,85% par rapport au PLFR 2023. Elles sont financées sur ressources propres pour 8 606,07 Mds (49,46%) et sur ressources extérieures pour 8 794,08 Mds (50,54%). Pour les années 2025 et 2026, elles sont projetées respectivement à 19 244,05 Mds et 22 342,20 Mds.

Tableau 18 : Projection des dépenses par nature (en milliards de GNF)

Libellé	LFI 2023	PLFR 2023	Proj 2024	Proj 2025	Proj 2026	PERIODE 2024-2026	PART
<b>BUDGET DE L'ETAT</b>	<b>36 106,74</b>	<b>36 509,54</b>	<b>39 822,61</b>	<b>43 531,35</b>	<b>49 250,63</b>	<b>132 604,59</b>	<b>100,00%</b>
<i>Taux d'accroissement</i>		<i>1,12%</i>	<i>9,07%</i>	<i>9,31%</i>	<i>13,14%</i>		
<b>BUDGET GENERAL</b>	<b>34 820,84</b>	<b>35 322,64</b>	<b>38 506,22</b>	<b>42 220,52</b>	<b>47 776,19</b>	<b>128 502,94</b>	<b>96,91%</b>
<b>DEPENSES COURANTES</b>	<b>20 815,19</b>	<b>20 773,99</b>	<b>22 422,46</b>	<b>24 287,31</b>	<b>26 908,44</b>	<b>73 618,20</b>	<b>57,29%</b>
<i>Taux d'accroissement</i>		<i>-0,20%</i>	<i>7,94%</i>	<i>8,32%</i>	<i>10,79%</i>		
<b>Charges financières de la dette</b>	<b>1 245,01</b>	<b>1 063,20</b>	<b>1 354,11</b>	<b>1 096,53</b>	<b>1 284,91</b>	<b>3 735,55</b>	<b>5,07%</b>
<i>Intérêts dette intérieure</i>	<i>679,04</i>	<i>679,04</i>	<i>758,46</i>	<i>528,78</i>	<i>745,95</i>	<i>2 033,19</i>	<i>54,43%</i>
<i>Intérêts dette extérieure</i>	<i>565,97</i>	<i>384,16</i>	<i>595,66</i>	<i>567,75</i>	<i>538,96</i>	<i>1 702,37</i>	<i>45,57%</i>
<b>Dépenses de personnel</b>	<b>7 360,45</b>	<b>7 658,69</b>	<b>7 760,89</b>	<b>7 875,89</b>	<b>7 990,89</b>	<b>23 627,68</b>	<b>32,09%</b>
<b>Dépenses de biens et services</b>	<b>3 977,94</b>	<b>3 684,72</b>	<b>5 734,89</b>	<b>7 745,03</b>	<b>9 651,82</b>	<b>23 131,73</b>	<b>31,42%</b>
<b>Dépenses de transfert</b>	<b>8 231,78</b>	<b>8 367,38</b>	<b>7 572,57</b>	<b>7 569,86</b>	<b>7 980,81</b>	<b>23 123,24</b>	<b>31,41%</b>
<i>dont subvention EDG</i>	<i>3 440,02</i>	<i>3 250,00</i>	<i>3 010,00</i>	<i>2 810,00</i>	<i>2 610,00</i>	<i>8 430,00</i>	<i>36,46%</i>
<i>dont Garantie Kaleta</i>	<i>40,00</i>	<i>40,00</i>	<i>40,00</i>	<i>40,00</i>	<i>40,00</i>	<i>120,00</i>	<i>0,52%</i>
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>14 005,65</b>	<b>14 548,64</b>	<b>16 083,77</b>	<b>17 933,21</b>	<b>20 867,76</b>	<b>54 884,74</b>	<b>42,71%</b>
<b>Dépenses d'investissement proj-prog</b>	<b>12 360,33</b>	<b>12 841,24</b>	<b>14 077,29</b>	<b>14 573,02</b>	<b>15 248,72</b>	<b>43 899,03</b>	<b>79,98%</b>
Sur ressources propres	5 410,63	5 891,54	5 377,29	5 573,02	5 748,72	16 699,03	38,04%
Immobilisations non Produites (Finex)	6 949,70	6 949,70	8 700,00	9 000,00	9 500,00	27 200,00	61,96%
<b>Dépenses d'investissement hors proj-prog</b>	<b>1 645,32</b>	<b>1 707,40</b>	<b>2 006,48</b>	<b>3 360,19</b>	<b>5 619,04</b>	<b>10 985,71</b>	<b>20,02%</b>
Acquisitions hors Projets	640,55	956,59	1 194,33	2 547,32	4 785,32	8 526,97	77,62%
Prises de Participation	226,64	226,65	262,19	257,69	278,98	798,86	7,27%
Fonds d'Entretien Routier (FER)	778,13	524,16	549,95	555,19	554,74	1 659,88	15,11%
<b>BUDGETS D'AFFECTATION SPECIALE (BAS)</b>	<b>1 285,90</b>	<b>1 186,90</b>	<b>1 316,38</b>	<b>1 310,83</b>	<b>1 474,44</b>	<b>4 101,65</b>	<b>3,09%</b>
BAS FNDL/ANAFIC	569,96	387,42	672,01	704,00	823,08	2 199,09	53,61%
BAS FODECON	342,21	302,88	326,29	372,17	376,99	1 075,46	26,22%
BAS FCE	183,76	367,46	94,08	0,00	0,00	94,08	2,29%
BAS FIM	189,97	129,14	224,00	234,67	274,36	733,03	17,87%
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT YC BAS</b>	<b>15 291,55</b>	<b>15 735,54</b>	<b>17 400,15</b>	<b>19 244,05</b>	<b>22 342,20</b>	<b>58 986,39</b>	<b>44,48%</b>

Sources : DGB/DND-APD/DNIPSIG

## a) Budget Général

Les dépenses du budget général projetées à 128 502,94 Mds sur la période, sont composées de dépenses courantes pour 73 618,20 Mds (57,29%) et de dépenses d'investissement pour 54 884,74 Mds (42,71%).

### Dépenses courantes

Les dépenses courantes sont évaluées à 22 422,46 Mds en 2024, 24 287,31 Mds en 2025 et 26 908,44 Mds en 2026, soit un taux d'accroissement moyen annuel de 9,55%. Elles augmenteraient de 7,94% en 2024 par rapport au Projet de Loi de Finances Rectificative 2023.

Sur la période, ces dépenses se décomposent en charges financières de la dette pour 3 735,55 Mds (5,07%), en dépenses de personnel pour 23 627,68 Mds (32,09%), en dépenses de biens et services pour 23 131,73 Mds (31,42%) et en dépenses de transfert pour 23 123,24 Mds (31,41%).

Les **charges financières de la dette** sont projetées à 3 735,56 Mds sur la période 2024-2026 dont respectivement 1 354,11 Mds, 1 096,53 Mds et 1 284,91 Mds. Elles se décomposent en :

- Intérêt dette intérieure..... 2 033,19 Mds (54,43%) ;
- Intérêt dette extérieure..... 1 702,37 Mds (45,57%).

Les charges financières de la dette projetées en 2024 augmenteraient de 27,36%, par rapport au montant du PLFR 2023 qui se chiffre à 1 063,20 Mds.

Concernant les **dépenses de personnel**, elles sont projetées à 7 760,89 Mds en 2024, 7 875,89 Mds en 2025 et 7 990,89 Mds en 2026, soit un total de 23 627,68 Mds sur la période. Le taux de progression annuel moyen est de 1,43%, dont 1,33% en 2024, 1,48% en 2025 et 1,46% en 2026. Cette évaluation tient compte des effectifs payés à fin juin de l'exercice en cours et projetés à fin décembre 2023, du glissement catégoriel et des départs à la retraite.

Sur la période 2024-2026, les dépenses de personnel représentent 32,09% des dépenses courantes. Rapportées aux recettes fiscales, elles représentent une moyenne annuelle de 24,16% et restent largement en dessous du plafond de 35% défini dans le cadre du programme de convergence sous-régionale de la CEDEAO.

Au titre des **dépenses de biens et services**, la projection sur les trois prochaines années se chiffre à 23 131,73 Mds dont 5 734,89 Mds en 2024, 7 745,03 Mds en 2025 et 9 651,82 Mds en 2026. Le taux d'accroissement moyen sur la période se situe à 38,44%, dû essentiellement à la prise en compte de l'inflation, d'une provision suffisante pour la mise en œuvre des activités du chronogramme de la transition et à l'amélioration du cadre de travail et de l'accueil des usagers du service public.

En 2024, les dépenses de biens et services augmenteront de 55,64% par rapport au Projet de Loi de Finances Rectificative 2023. Pour les années 2025 et 2026, elles progresseront respectivement à 35,05% et 24,62%.

Les **dépenses de transfert** sont évaluées à 7 572,57 Mds GNF en 2024 contre une projection en PLFR 2023 de 8 367,38 Mds GNF, soit une baisse de 9,50%. Cette baisse se justifie essentiellement par la réduction progressive des subventions au prix de l'électricité et la non-reconduction de l'appui du FMI dans le cadre de la lutte contre la crise alimentaire (Guichet Choc Alimentaire).

Pour les deux dernières années de la période, les dépenses de transfert sont projetées à 7 569,86 Mds GNF en 2025 et 7 980,81 Mds GNF en 2026. Quant à la subvention accordée au prix de l'électricité, elle baisse en moyenne de 7,05% sur la période.

### Dépenses d'investissement

L'enveloppe totale des dépenses d'investissement hors BAS projetée pour la période 2024-2026 se chiffre à 54 884,74 Mds dont 27 684,74 Mds (50,44%) de ressources propres et 27 200,00 Mds (49,56%) en financement extérieur. Elle représente 42,71% du Budget

Général et est évaluée à 16 083,77 Mds en 2024, 17 933,21 Mds en 2025 et 20 867,76 Mds en 2026, soit un taux de progression moyen de 12,43%.

Ce niveau d'accroissement s'explique par la poursuite de la mise en œuvre du PRI pour répondre aux besoins infrastructurels et augmenter la croissance potentielle de notre économie.

Il importe de souligner que la projection des dépenses d'investissements hors BAS de l'année 2024 a augmenté de 8,68% par rapport au PLFR 2023.

### Prises de participation

Les projections des prises de participations à fin décembre 2023 sont maintenues à leur niveau initial de 226,64 Mds GNF dont 136,90 Mds GNF pour les sociétés financières internationales et 89,74 Mds GNF pour les autres sociétés du portefeuille.

Quant aux projections sur la période 2024-2026, elles se chiffrent à 798,86 Mds GNF dont 262,19 Mds en 2024, 257,69 Mds en 2025 et 278,98 Mds en 2026, soit un taux d'accroissement moyen de 7,41%.

Ces prises de participation concernent les sociétés financières et non financières ainsi que les institutions financières internationales qui sont entre autres : la Guinéenne de Vie, la Banque Nationale d'Investissement de Guinée, la Pharmacie Centrale de Guinée, la Banque Africaine de Développement, Africa 50 etc.

En ce qui concerne les dépenses d'investissement projets et programmes y compris les BAS (hors FCE), l'enveloppe globale est projetée pour la période 2024-2026 à 47 906,60 Mds. Ces prévisions sont composées de 20 706,60 Mds en ressources propres (43,22%) et de 27 200 Mds (56,78%) sur financement extérieur.

**Tableau 19** : Présentation des dépenses d'investissement sur projets et programmes par source de financement (Mds)

Libellé	LFI 2023	PLFR 2023	Proj 2024	Proj 2025	Proj 2026	PERIODE 2024-2026	PART
BND	6 512,77	6 952,89	6 599,59	6 883,85	7 223,15	20 706,60	43,23%
FINEX hors FCE	6 949,70	6 949,70	8 700,00	9 000,00	9 500,00	27 200,00	56,77%
<b>TOTAL</b>	<b>13 462,47</b>	<b>13 902,59</b>	<b>15 299,59</b>	<b>15 883,85</b>	<b>16 723,15</b>	<b>47 906,60</b>	<b>100,00%</b>

Sources : DNIPISIG/DGB

La projection de cette catégorie de dépenses se chiffre à 15 299,59 Mds en 2024, 15 883,85 Mds en 2025 et 16 723,15 Mds en 2026, soit un taux d'accroissement moyen de 6,38%. Ce niveau d'accroissement s'explique par l'entrée en croisière à partir de la seconde année des nouveaux projets dans les secteurs d'infrastructures et des travaux publics, mais aussi des projets énergétiques (phase 2 du PAAEG pour 160 millions de dollars américains et OMVG pour 17 millions de dollars) et enfin les projets de statistiques, NAFA et PAGL respectivement pour 45 millions, 80 millions et 81 millions de dollars US.

La répartition des projections par secteur se présente comme suit :

- le Développement rural occupe **10,06%** du volume des projections, conformément aux accords de Cotonou, soit **4 686,15 Mds** ;
- le secteur de l'Eau, Energie, Mines, Industrie et Services représente **16,22%**, pour un montant de **7 556,29 Mds** ;

- les Infrastructures et Equipements prennent **41,37%**, avec **19 275,29 Mds** ;
- le Secteur social absorbe **8,38%**, avec **3 906,32 Mds** ; et
- l'Administration générale représente **23,98%** du total des investissements publics projetés sur la période, soit **11 172,07 Mds**.

Quant aux droits et taxes sur financement extérieur, ils sont projetés à **1 310,46 Mds GNF** sur la période 2024-2026.

**Tableau 20:** Synthèse des projections des investissements projets et programmes par secteur de financement

Intitulé du projet	2024-2026			Part
	BND	FINEX	TOTAL	
Développement rural	1 002,28	3 683,87	4 686,15	10,06%
Eau, Energie, Mines, Industrie et Services	1 806,87	5 749,42	7 556,29	16,22%
Infrastructures et Equipements	7 614,69	11 660,61	19 275,29	41,37%
Social	2 250,20	1 656,13	3 906,32	8,38%
Administration Générale et Autres	6 722,11	4 449,97	11 172,07	23,98%
<b>TOTAL SECTEURS</b>	<b>19 396,14</b>	<b>27 200,00</b>	<b>46 596,14</b>	<b>97,26%</b>
TAXES DROITS DE DOUANE	1 310,46	0,00	1 310,46	2,74%
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>20 706,60</b>	<b>27 200,00</b>	<b>47 906,60</b>	<b>100,00%</b>

### **Présentation des projets et programmes par axe du Programme de Référence Intérimaire (PRI)**

Conformément aux orientations du Gouvernement, les projections des dépenses d'investissements connaissent une progression sur les trois (3) prochaines années s'alignant ainsi au Programme de Référence Intérimaire (PRI). Ces projections totalisent **358 projets** sur la période 2024-2026 pour un montant global de **47 906,60 Mds GNF**.

La projection des projets et programmes d'investissement public par axe est présentée dans le tableau ci-dessous :

**Tableau 21 :** Dépenses d'investissement par axe du PRI sur la période 2024-2026

Désignation	2024-2026	Part en %
AXE 1 : RECTIFICATION INSTITUTIONNELLE	526,97	1,10%
AXE 2 : CADRE MACROECONOMIQUE ET FINANCIER	1 533,01	3,20%
AXE 3 : CADRE LEGAL ET GOUVERNANCE	5 365,54	11,20%
AXE 4 : ACTION SOCIALE, EMPLOI ET EMPLOYABILITE	5 652,98	11,80%
AXE 5 : INFRASTRUCTURES ET ASSAINISSEMENT	34 828,10	72,70%
<b>Total</b>	<b>47 906,60</b>	<b>100%</b>

*Sources : DNIPSIG/DGB*

Au niveau de l'axe 1 portant sur la « *rectification institutionnelle* », les projets programmés sur la période 2024-2026 portent essentiellement sur :

- Projet d'Acquisition de Chancelleries, Résidences et Consulats pour 65,12 Mds ;
- Projet de Construction des Ambassades et Chancelleries de Guinée pour 85,2 Mds ;
- Projet d'Equipeement collectif des Ministères Résidents et Préfectures pour 61,3 Mds ;
- Projet de Construction et d'équiperement du siège de l'Assemblée nationale pour 15 Mds.

En ce qui concerne l'axe « *cadre macroéconomique et financier* », les projets projetés sont :

- Projet d'Appui à la Mobilisation des Ressources Internes et à la Formalisation des Entreprises (PAMORIFE) pour 206,6 Mds ;

- Projet de Construction du Complexe WAQF II pour un montant de 633,9 Mds ;
- Projet de Construction des Inspections régionales des impôts pour 63,7 Mds ;
- Projet de Construction Directions Régionales des Douanes pour un montant de 43,3 Mds ;
- Projet d'Appui à l'Evaluation des Politiques et Institutions Nationales (CPIA) pour 9,7 Mds ;
- Projet de Construction et d'Exploitation de Quatre Immeubles R+4 avec sous-sol dont l'Extension en R+6 du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) pour 72,3 Mds ;
- Projet de Réhabilitation des services déconcentrés du MPDE en R+1 pour 37,8 Mds ;
- Projet d'Harmonisation et d'Amélioration des Statistiques en Afrique de l'Ouest et du Centre (PHASAO) pour 55 Mds ;
- Projet de Construction et de Réhabilitation des Trésoreries Régionales et Préfectorales du MEF pour 13,3 Mds.

Pour l'axe « **cadre légal et gouvernance** » du PRI, les projets identifiés sont principalement :

- Projet de Restauration des Cours et tribunaux pour 63,9 Mds ;
- Programme de modernisation des infrastructures pénitentiaires pour 102 Mds ;
- Projet de Réforme de l'Etat de Droit pour un montant de 21,9 Mds ;
- Programme d'appui à l'Agence Nationale pour le Financement Collectivité pour un montant de 2 087 Mds ;
- Fonds de développement communes Conakry (FODECON) pour 903,4 Mds ;
- Programme National d'Appui aux Communes de Convergence (PNACC) pour 62,5 Mds ;
- Projet d'Appui à la Gouvernance Locale (PAGL) pour 870,2 Mds sur financement du Groupe de la Banque Mondiale ;
- Projet de Construction du Siège de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale des Agents de l'Etat pour un montant de 71,8 Mds ;
- Projet de Construction d'une Chaîne de Télévision dédié à l'Education, à la Jeunesse et à l'Entreprenariat pour 275,1 Mds ;
- Projet de Construction du Centre de Perfectionnement de la Protection Civile (Matoto) pour 13,7 Mds ;
- Projet de Construction de cinq (05) Compagnie Mobile d'Intervention de Sécurité (CMIS) pour 63 Mds.

Quant à l'axe « **action sociale, emploi et employabilité** » plusieurs projets ont été prévus. Il s'agit entre autres :

- Programme de Reconstruction du système de santé pour un montant de 472,7 Mds ;
- Projet d'Assistance Technique à l'Emploi des Jeunes (PATEJ) pour 43,5 Mds ;
- Projet d'Autonomisation des femmes / filles et le Dividende démographique (SWEDD2) pour 709,4 Mds ;
- Projet de Riposte d'Urgence et d'Appui au Programme NAFA pour 250 Mds ;
- Projet de construction de 08 Unités Régionales d'Hémodialyse en Guinée pour un montant de 37,8 Mds ;
- Projet de Réintégration et Autonomisation des Personnes Handicapées pour un montant de 24,6 Mds ;
- Projet pour le résultat à l'enseignement préscolaire pour 217,5 Mds ;
- Travaux de Construction, réhabilitation et équipement aux préscolaires pour 60,9 Mds ;
- Projet-Construction et Equipement de 8 ERAM pour 365,4 Mds ;

- Projet d'Etudes-Supervision-Construction-Equipement et Réhabilitation des Centres de Formations Professionnelles (CFP) pour 53,5 Mds ;
- Projet de Réhabilitation et d'Extension de l'Université de Kankan pour un montant de 43,6 Mds ;
- Projet de Réhabilitation et extension de l'université Général Lansana Conté de Sonfonia pour 56,4 Mds ;
- Projet de Construction de deux centres sportif et d'insertion juvénile socio professionnelle à Conakry (Bambéto et Sangoyah) pour 76,3 Mds.

En fin, l'axe « **infrastructures, assainissement et connectivité** » représente plus de 70% des projections avec un total de **187 projets et programmes** d'investissements publics sur la période. Ces projets portent sur les secteurs : (i) des infrastructures (travaux publics et transports, habitat et télécommunication) ; (ii) l'assainissement et l'environnement ; (iii) l'eau et l'énergie ; et (iv) l'agriculture et l'élevage.

On peut citer entre autres :

- Projet d'Aménagement en 2x2 voies de la Corniche nord Hamdanllaye-Sonfonia et l'échangeur de Hamdanllaye pour un montant de 2 200 Mds ;
- Travaux de Construction de la route le Prince Kagbelin-Kouriah pour 165 Mds ;
- Projet de construction et de bitumage des 11 Villes jamais bitumées pour plus de 716,7 Mds ;
- Projet de Construction de la Route Labé-Mali (107 km) pour 524,5 Mds ;
- Projet d'Aménagement et de Bitumage de la Route Boké-Québo, Tronçon Boké-Dabiss (45 Km) y compris le Pont sur le Fleuve Tinguilinta et les Travaux Connexes pour 483 Mds ;
- Travaux de construction d'Aménagement de l'échangeur de Bambéto y compris la Transversale N°2 (T2) dans la ville de Conakry pour 206,2 Mds ;
- Projet de développement des Chaines de valeurs Agricoles en Guinée (PDCVA-G) pour 432,7 Mds ;
- Projet d'Assainissement des villes des quatre (4) capitales régionales et Conakry (drainage des eaux pluviales) pour 300,3 Mds ;
- Projet de Construction de la cité administrative de Koloma pour 1 867,6 Mds ;
- Projet de Construction de logements sociaux à Keitaya pour 84 Mds ;
- Projet d'Aménagement et mise en exploitation d'une ligne BRT N°1 entre Kaloum et Simbaya pour un montant de 108,2 Mds ;
- Projet de Réhabilitation des Aéroports Régionaux pour 306,3 Mds ;
- Projet d'Interconnexion Electrique Guinée-Mali pour 169,2 Mds ;
- Projet d'Amélioration de l'Accès à l'Electricité en Guinée (PAAEG), financé par la Banque mondiale, la Banque Islamique de Développement, la Banque Africaine de Développement et l'Agence Française de Développement pour une projection de 834,5 Mds ;
- Projet de Renforcement du Système d'Alimentation en Eau Potable du Grand Conakry à partir du Barrage de Banéa pour 470,3 Mds ;
- Programme de Développement des Zones Spéciales de Transformation Agro-Industrielle de Boké et Kankan (PDZSTA – BK) pour 70 Mds ;
- Projet d'opération d'importation des intrants agricoles pour un montant de 205 Mds ;
- Programme Régional de Développement des Chaînes de Valeurs de Riz en Guinée pour 432,7 Mds ;

- Projet de Production Alimentaire d'Urgence (PPAU) pour 197 Mds ;
- Projet d'Aménagement de la Zone Industrielle de Fandjé pour 199,2 Mds ; et
- Projet d'Adaptation au Changement Climatique Basée sur la Conservation Durable de la Biodiversité par une Gestion Participative et la Promotion des Initiatives de Production des Combustibles Domestiques en Guinée Forestière pour 222,5 Mds.

Les projections des projets et programmes d'investissement public se présentent dans les tableaux ci-dessous :

Tableau 22 : Dépenses d'investissement par secteur, sous-secteur et source de financement

Intitulé du projet	2024			2025			2026		
	BND	FINEX	TOTAL	BND	FINEX	TOTAL	BND	FINEX	TOTAL
Agriculture et Elevage	167,09	1 183,83	1 350,92	172,43	963,66	1 136,08	235,00	922,48	1 157,48
Pêche	37,86	21,48	59,34	38,48	23,27	61,75	46,56	34,50	81,06
Forêts-Hydraulique Villageoise	95,41	130,17	225,57	89,21	172,59	261,80	120,23	231,91	352,13
<b>Secteur Développement rural</b>	<b>300,36</b>	<b>1 335,47</b>	<b>1 635,84</b>	<b>300,12</b>	<b>1 159,51</b>	<b>1 459,64</b>	<b>401,79</b>	<b>1 188,89</b>	<b>1 590,68</b>
Mines, Géologie et Environnement	284,32	160,89	445,21	293,23	174,30	467,53	328,24	150,30	478,54
Industries-PME-Commerce	80,59	101,04	181,63	53,65	136,98	190,64	69,56	122,21	191,77
Energie et Eau	171,44	1 249,06	1 420,50	123,09	1 451,72	1 574,81	135,52	2 026,93	2 162,45
Hôtellerie -Tourisme-Artisanat	85,26	88,18	173,44	82,91	71,62	154,53	99,05	16,19	115,23
<b>Secteur Min.Ind.Ener.Eau.To.Hot</b>	<b>621,62</b>	<b>1 599,18</b>	<b>2 220,79</b>	<b>552,89</b>	<b>1 834,62</b>	<b>2 387,51</b>	<b>632,37</b>	<b>2 315,62</b>	<b>2 947,99</b>
Urbanisation et Habitat	227,64	790,34	1 017,98	347,90	945,02	1 292,92	323,58	1 084,95	1 408,53
Infrastructures et Travaux Publics	1 862,14	2 530,30	4 392,44	2 040,54	2 341,23	4 381,77	1 848,50	1 938,00	3 786,50
Transports et Météo	226,29	558,85	785,14	199,91	660,55	860,47	259,06	657,20	916,26
Télécom et Postes	92,47	23,95	116,42	90,76	28,28	119,04	95,89	101,94	197,83
<b>Secteur Infrastructures</b>	<b>2 408,55</b>	<b>3 903,44</b>	<b>6 311,98</b>	<b>2 679,11</b>	<b>3 975,08</b>	<b>6 654,20</b>	<b>2 527,03</b>	<b>3 782,09</b>	<b>6 309,12</b>
Santé	206,06	197,75	403,81	206,71	214,64	421,36	154,33	323,20	477,53
Affaires sociales	112,03	114,43	226,47	110,18	123,97	234,15	136,17	126,80	262,97

Intitulé du projet	2024			2025			2026		
	BND	FINEX	TOTAL	BND	FINEX	TOTAL	BND	FINEX	TOTAL
Enseignement Pré-Universitaire et Education C.	91,88	63,81	155,69	84,75	69,13	153,88	85,72	75,90	161,62
Enseignement Techn.et Formation Professionnelle	58,28	97,44	155,71	59,90	105,55	165,46	44,59	143,50	188,09
Enseignement Supé. et Recherche Scientifique	124,74	0,00	124,74	140,06	0,00	140,06	164,98	0,00	164,98
Autre Secteur Social (Culture et J. Sports)	162,29	0,00	162,29	115,59	0,00	115,59	191,94	0,00	191,94
<b>Secteur Social</b>	<b>755,28</b>	<b>473,43</b>	<b>1 228,71</b>	<b>717,19</b>	<b>513,30</b>	<b>1 230,48</b>	<b>777,73</b>	<b>669,40</b>	<b>1 447,13</b>
Plan Statist. Finances Ref. Admin.	800,42	802,00	1 602,42	774,89	905,80	1 680,68	725,13	901,75	1 626,88
Administration Territoriale et Décentralisation	1 077,83	406,49	1 484,32	1 169,67	491,69	1 661,36	1 372,44	515,55	1 887,99
Défense et Sécurité	230,65	180,00	410,65	263,21	120,00	383,21	307,86	126,70	434,56
<b>Secteur Administration Générale et Autres</b>	<b>2 108,91</b>	<b>1 388,48</b>	<b>3 497,39</b>	<b>2 207,76</b>	<b>1 517,49</b>	<b>3 725,25</b>	<b>2 405,44</b>	<b>1 544,00</b>	<b>3 949,43</b>
<b>TOTAL SECTEURS</b>	<b>6 194,72</b>	<b>8 700,00</b>	<b>14 894,72</b>	<b>6 457,07</b>	<b>9 000,00</b>	<b>15 457,07</b>	<b>6 744,35</b>	<b>9 500,00</b>	<b>16 244,35</b>
<b>TAXES DROITS DE DOUANE</b>	<b>404,87</b>	<b>0,00</b>	<b>404,87</b>	<b>426,78</b>	<b>0,00</b>	<b>426,78</b>	<b>478,80</b>	<b>0,00</b>	<b>478,80</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>6 599,59</b>	<b>8 700,00</b>	<b>15 299,59</b>	<b>6 883,85</b>	<b>9 000,00</b>	<b>15 883,85</b>	<b>7 223,15</b>	<b>9 500,00</b>	<b>16 723,15</b>

Sources : DNIPSIG/DGB

## b) Budgets d'Affectation Spéciale

Les budgets d'Affectation Spécial sont projetés à 4 101,65 Mds sur la période et concernent le Fonds National de Développement Local (FNDL) pour 2 199,09 Mds (53,61%), le Fonds de Développement des Communes de Conakry (FODECCON) pour 1 075,46 Mds (26,22%), le Fonds d'Investissement Minier (FIM) pour 733,03 Mds (17,87%) et le Fonds Commun de l'Education (FCE) pour 94,08 Mds (2,29%).

### III.5 Soldes budgétaires

Le solde budgétaire projeté sur la période présente un déficit de 24 472,78 Mds dont 7 599,80 Mds en 2024, 8 120,74 Mds en 2025 et 8 752,24 Mds en 2026. En pourcentage du PIB, il se présente comme suit :

Années	Déficit/PIB
2024	3,18%
2025	3,15%
2026	3,06%

### Financement des soldes budgétaires

Le niveau de déficit projeté sur la période est entièrement couvert et la stratégie retenue prévoit une diminution progressive de l'émission de bons du trésor au profit des obligations du trésor à échéances de 3 à 5 années, conformément à la stratégie S4 de la SDMT décrite plus haut.

Les ressources de financement se situent à hauteur de 63 180,22 Mds et se décomposent en :

- emprunt intérieur pour ..... 36 407,89 Mds ;
  - obligations du trésor ..... 20 000,00 Mds ;
  - emprunts obligataires ..... 5 500,00 Mds ;
  - bons de trésor ..... 10 907,89 Mds ;
- emprunt extérieur pour ..... 25 279,76 Mds ;
  - emprunts extérieurs projets ..... 25 279,76 Mds ;
- remboursement de prêts accordés pour ..... 1 492,58 Mds.
  - garanties prêts SOGES et SOGEKA ..... 1 492,58 Mds.

Quant aux charges de financement, elles sont évaluées à 38 707,44 Mds sur la période dont 14 970,78 Mds en 2024, 14 255,19 Mds en 2025 et 9 481,47 Mds en 2026. Ces charges de financement sont constituées des remboursements du capital des emprunts intérieurs pour 34 427,99 Mds et des remboursements du capital des emprunts extérieurs pour 4 279,45 Mds.

Ainsi, le financement net qui en résulte se dégage une ressource de 24 472,78 Mds sur la période, soit 7 599,80 Mds en 2024, 8 120,74 Mds en 2025 et 8 752,24 Mds en 2026.

## IV.Stratégie nationale et stratégies sectorielles

La Guinée entend mettre en œuvre sur la période 2022-2025 le Programme de Référence Intérimaire (PRI) adopté par les nouvelles Autorités. Ce programme qui découle des missions du CNRD, telles que définies par la Charte de la Transition vise deux objectifs : (i) créer les conditions de paix et de sécurité ainsi qu'un environnement institutionnel et macroéconomique stable, durant la Transition ; et (ii) organiser des élections libres, crédibles et transparentes à la satisfaction de toutes les parties prenantes. Le PRI est décliné en cinq (05) axes stratégiques comme cité plus haut.

L'objectif spécifique du PRI, à travers l'axe « **rectification institutionnelle** » est de procéder aux arrangements institutionnels nécessaires à une bonne gouvernance politique de la Transition de sorte à créer au terme de celle-ci, des bases solides pour l'émergence d'institutions nationales, fortes et résilientes. Les actions prioritaires envisagées devront permettre de :

- (i) rendre fonctionnels les organes de la Transition telles que prévues par la Charte ;
- (ii) prendre les dispositions législatives et/ou réglementaires pour engager les réformes institutionnelles devant encadrer le retour à l'ordre constitutionnel ;
- (iii) organiser les élections de la base au sommet.

A travers l'axe « **cadre macroéconomique et financier** », les objectifs spécifiques du PRI sont :

- (i) assurer la continuité de l'Etat ;
- (ii) garantir la qualité de la gestion publique ;
- (iii) améliorer la gestion financière et le cadre macroéconomique.

Il s'agira de :

- (i) préserver les grands équilibres financiers de l'Etat ;
- (ii) procéder à des allocations stratégiques des ressources budgétaires ;
- (iii) accroître l'efficacité de la dépense publique ;
- (iv) créer un environnement propice au développement du secteur privé national, et attractif aux investisseurs étrangers.

L'axe « **cadre légal et gouvernance** » du PRI vise de façon spécifique à assurer la continuité des services publics dans les différents secteurs de la vie publique.

Les actions prioritaires prévues à travers cet axe, doivent permettre de :

- (i) poursuivre la réforme et la modernisation de l'administration publique ;
- (ii) garantir l'Etat de droit et le respect des libertés fondamentales ;
- (iii) assurer un bon fonctionnement de l'appareil judiciaire ;

- (iv) renforcer l'encadrement légal et réglementaire des secteurs clés de la vie publique (information institutionnelle, auto-entrepreneuriat, la programmation militaire, la mobilité des personnels des administrations publiques...);
- (v) promouvoir la moralisation de la vie publique à travers la lutte contre la corruption et le renforcement de la redevabilité.

L'objectif spécifique du PRI à travers l'axe « **action sociale, emploi et employabilité** » est de créer les conditions nécessaires au renforcement de l'action sociale, à la création de l'emploi et à la promotion de la concorde nationale.

Les actions prioritaires prévues à travers cet axe, doivent permettre de :

- (i) mettre en place un cadre incitatif favorable à l'emploi ;
- (ii) promouvoir la formation à l'auto-emploi des jeunes ;
- (iii) promouvoir l'autonomisation des femmes ;
- (iv) organiser la protection sociale publique ;
- (v) renforcer l'employabilité et l'inclusion des personnes vulnérables.

L'axe « **infrastructures et assainissement** » vise de façon spécifique, à assurer sur toute l'étendue du territoire :

- (i) la desserte des régions administratives du pays ;
- (ii) la fluidité des trafics routier, aérien et numérique ; tout en renforçant les infrastructures de la défense et de la sécurité, de la justice et des secteurs sociaux.

Les actions envisagées suivant cet axe, devront permettre de :

- (i) améliorer la mobilité des personnes et la circulation des biens et services ;
- (ii) renforcer l'accès et l'accessibilité aux services sociaux de base ;
- (iii) élaborer et mettre en place des politiques et stratégies environnementales et d'aménagement du territoire.

Pour la mise en œuvre du PRI, l'Etat recourra aux instruments de politique économique dans le strict respect des équilibres macroéconomiques. Le principe de soutenabilité sous-tendra la politique budgétaire. La sincérité guidera les estimations de recettes et de dépenses et la prudence prévaudra en matière d'endettement. Les politiques monétaires et de change continueront d'être utilisées pour maîtriser l'inflation et stabiliser le taux de change dans la perspective d'une compétitivité extérieure accrue.

S'agissant de la gestion budgétaire, le PRI sera exécuté en conformité avec les dispositions de la Loi Organique Relative aux lois de Finances (LORF). A ce titre, l'Etat aura recours au CBMT (Cadre Budgétaire à Moyen Terme), au CDMT (Cadre de Dépenses à Moyen Terme) global et aux CDMT sectoriels, pour encadrer la programmation pluriannuelle des dépenses.

## V.Stratégie de gestion de la Dette à Moyen Terme (SDMT 2023-2027)

La SDMT est le processus qui permet de proposer la meilleure combinaison possible entre la dette intérieure et la dette extérieure (concessionnelle, semi-concessionnelle et non concessionnelle), tout en assurant la couverture des besoins de financement et l'amélioration du profil de risque de la dette.

La gestion de la dette publique en Guinée est encadrée par la déclaration de politique d'endettement public approuvée par le Conseil des ministres en date du 27 juin 2019.

Conformément à cette déclaration, les objectifs de la Stratégie de la Dette à Moyen Terme (SDMT) 2023-2027 de la Guinée sont les suivants :

- Comblent les besoins de financement et faire face aux obligations de paiement du Trésor ;
- S'assurer que les risques liés au portefeuille de la dette publique restent dans des limites acceptables ;
- Garantir que les coûts de financement soient les plus faibles possibles ;
- Développer et approfondir le marché intérieur de titres publics de la Guinée.

Le champ de la SDMT prend en compte la dette publique et publiquement garantie (DPPG), c'est-à-dire, la dette extérieure et intérieure directe de l'Etat, ainsi que celle ayant bénéficié de la garantie publique. Il s'agit de la dette de l'administration centrale, y compris les arriérés de paiement et la dette titrisée.

Les dettes non garanties des collectivités locales décentralisées et autres entités assimilables, ainsi que les passifs conditionnels, ne sont pas pris en compte du fait de l'insuffisance de données y relatives. En outre, les arriérés intérieurs en cours d'audit ne sont également pas pris en compte.

Toutefois, la portée de la SDMT a vocation à être étendue à ces entités dès que ces informations indispensables seront disponibles.

### **a) Description du portefeuille de la dette à fin 2022**

L'encours total de la dette publique est estimé à fin 2022 à environ 64 511,32 Mds, soit 35,03% du PIB, avec une prépondérance de la dette extérieure à hauteur de 55,73%. Elle est composée des prêts multilatéraux (49,27%) contractés à des conditions concessionnelles, de la dette bilatérale à hauteur de 50,18 % et de la dette commerciale à 0,55%.

Les principaux bailleurs extérieurs sont la Chine qui occupe la première place de cette catégorie (Exim Bank, Industrial and Commercial Bank of China-ICBC et le Gouvernement Chinois), l'Association Internationale pour le Développement (AID), la Banque Islamique pour le Développement (BID) et le Fonds Africain de Développement (FAD).

Quant à la dette intérieure, elle représente environ 44,27 % de l'encours total, soit 15,51% du PIB. Elle est dominée par les avances de la Banque Centrale (dette conventionnée) avec 37,13 % et la dette de marché (Bon Du Trésor et Appel Public à l'Épargne) avec 28,37%, des autres composantes de cette catégorie de dette pour 25,86% qui constituent les arriérés de paiement audités par les autorités. En ce qui concerne les emprunts obligataires, elles représentent 8,65%, comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 23 : Composition de la dette publique à fin-2022**

Libellé	Encours en Mds	Part de l'encours	Part en PIB
<b>Dette intérieure</b>	<b>28 561,67</b>	<b>44,27%</b>	<b>15,51%</b>
Bons du Trésor	8 102,00	28,37%	
Emprunts Obligataires	2 469,58	8,65%	
BCRG	10 604,41	37,13%	
Autres	7 385,68	25,86%	
<b>Dette extérieure</b>	<b>35 949,65</b>	<b>55,73%</b>	<b>19,52%</b>
Multilatérale	17 712,06	49,27%	
Bilatérale	18 038,95	50,18%	
Commerciale	198,64	0,55%	
<b>Total</b>	<b>64 511,32</b>	<b>100,00%</b>	<b>35,03%</b>

Source : DND-APD

### **b) Indicateurs de coût et risque du portefeuille de la dette en 2022**

Le portefeuille de la dette publique projeté à fin 2022 est assorti d'un coût relativement faible. Ce coût est atténué par la présence de certaines dettes intérieures qui ne portent pas de taux d'intérêt. Le taux d'intérêt moyen pondéré ressort à 1,2 %.

La dette extérieure, avec un coût moyen de 1,6%, coûte beaucoup plus cher que la dette intérieure dont le coût moyen est de 0,8 %. Toutefois, il convient de noter que le coût de la dette intérieure est minoré par la présence des arriérés qui ne portent pas d'intérêt.

Le risque de refinancement est important et découle principalement de la dette intérieure. **A fin 2022, près de 51,4% de la dette intérieure, principalement les arriérés et les bons du Trésor, devaient être remboursées et refinancées en 2023.**

En dehors des bons du Trésor, le profil de maturité indique une bonne répartition des échéances au cours des prochaines années.

Ce profil pourrait changer si la stratégie implicite actuelle qui favorise l'émission de titres à court terme demeure inchangée pour les prochaines années.

Le risque de taux d'intérêt est moyen et découle principalement des BDT qui doivent être refinancés en 2023. Plus de 95,1 % des emprunts extérieurs ont été contractés à taux fixe.

Les instruments de la dette intérieure dont les taux doivent être redéfinis dans moins d'un an représentent environ 51,4% de l'encours de la dette intérieure, ce qui expose le portefeuille à un risque de taux d'intérêt dû au renouvellement de ces titres.

Le portefeuille de la dette en 2022 est exposé à un risque de change. En effet, 53,7 % de la dette totale est libellée en devises. Ainsi, une dépréciation moyenne du franc guinéen pourrait impacter le budget et augmenter le ratio de la dette publique.

Cependant, l'exposition au risque de change est atténuée par le fait qu'une partie des exportations guinéennes est libellée en dollar américain. Toutefois, l'ampleur de cette exposition pourrait augmenter si la Guinée n'est pas en mesure de refinancer sa dette arrivant à échéance en dollar et en des instruments ayant une longue échéance et remboursables sur une longue période.

En définitive, il faut remarquer que le portefeuille de la dette actuelle est marqué par une vulnérabilité importante liée au risque de refinancement de la dette intérieure et au taux de change. Ces deux risques sont les principales vulnérabilités dont il faut tenir compte lors de l'évaluation des stratégies alternatives de financement.

**Tableau 24 :** Indicateurs de coût et risque du portefeuille de la dette publique à fin 2022

Indicateurs de risque		Dette extérieure	Dette intérieure	Total
Montant (en milliards de GNF)		35 949,65	28 561,67	64 511,32
Montant (en millions de USD)		4 206,1	3 341,7	7 547,8
Dette nominale en % du PIB		21,4	17,0	38,3
VA en % du PIB		16,4	17,0	33,4
Coût de la dette	Intérêt en % du PIB	0,3	0,1	0,5
	Taux moyen pondéré (%)	1,5	0,9	1,2
Risque de refinancement	Durée de vie moyenne (ans)	9,2	7,8	8,6
	Dette arrivant à maturité dans 1 an (% du total)	5,1	48,9	24,5
	Dette arrivant à maturité dans 1 an (% du PIB)	1,1	8,3	9,4
Risque de taux d'intérêt	ATR (ans)	8,7	7,8	8,3
	Dette dont le taux doit être refixé dans 1 an (% du total)	13,5	48,9	29,1
	Dette à taux fixe BT inclus (% du total)	91,2	100,0	95,1
	BT (% du total)	0,0	28,4	12,6
Risque de change	Dette libellée en devises (% de la dette totale)			55,7
	Dette à court terme libellée en devises (% des réserves étrangères)			11

**Source :** DND-APD

## c) Analyse de Stratégies et Plan de Financement sur la période 2023-2027

### Hypothèses sur les instruments de financement, les variables du marché et scénarios de choc

Pour la SDMT 2023-2027, quatorze (14) instruments stylisés de financement ont été identifiés dont dix (10) comme potentielles sources extérieures et quatre (4) comme sources internes de financement. Les instruments stylisés sont des instruments qui rassemblent un groupe de prêts présentant des caractéristiques similaires.

#### Instruments stylisés de financement externe

Dans le portefeuille de la dette existante, les prêts extérieurs ont été regroupés en dix (10) instruments stylisés comme suit :

- **Prêts de type hautement concessionnel du FAD (Groupe de la BAD) :** ces prêts à taux fixe de 0,75% sont libellés en DTS. Ils ont une échéance de 40 ans avec une période de grâce de 10 ans ;
- **Prêts de type concessionnel de l'AID (Groupe de la Banque Mondiale) et FIDA :** les conditions de financement obtenues par la République de Guinée, auprès de ces bailleurs de fonds, sont de type régulier avec une échéance de 38 ans et une période de grâce de 6 ans. Ces prêts sont libellés en DTS à un taux d'intérêt de 0,75% ;
- **Prêts de type multilatéral concessionnel libellés en euro et à taux fixe :** les conditions de financement représentatives de ce type de prêts sont celles de la BID avec une échéance de 25 ans et une période de grâce de 7 ans. Le taux d'intérêt est de 1,5% ;
- **Prêts de type semi-concessionnel libellés en dollars et à taux fixe :** les conditions de financement représentatives de ce type de prêts sont celles d'Eximbank Chine avec une échéance de 20 ans et une période de grâce de 7 ans. Le taux d'intérêt est de 2% ;
- **Prêts de type concessionnel libellés en euro et à taux fixe :** ce sont des prêts bilatéraux de gouvernements européens (AFD, France, Belgique...). Les conditions de financement offertes par la France ont servi de référence pour cet instrument, soit une échéance de 20 ans et une période de grâce de 5 ans, pour un taux d'intérêt variant entre 1 et 1,032% ;
- **Prêts de type commercial libellés en euro et à taux variable :** c'est le seul instrument de financement à **taux variable utilisé** dans l'analyse. Les conditions de financement de la banque commerciale chinoise ICBC ont servi de référence pour cet instrument, soit une échéance de 15 ans et une période de grâce de 4 ans. Le taux variable de référence est l'Euribor à 6 mois et la marge ajoutée est fixe (2,5%) ;
- **Prêts de type semi-concessionnel libellés en USD et à taux fixe :** ce sont des prêts bilatéraux des fonds régionaux de développement (FSD, FKD, BADEA...). Les conditions de financement offertes par la France ont servi de référence pour cet instrument, soit

une échéance de 25 ans et une période de grâce de 5 ans, pour un taux d'intérêt variant de 1,5% à 2,5% ;

- **Divers prêts bilatéraux** : provenant des pays partenaires de la Guinée (pays du Golfe, pays arabes...). Ces prêts ont une échéance de 15 ans et une période de grâce de 5 ans, pour un taux d'intérêt variant de 0,5 % à 2,5% ;
- **Prêts de type multilatéral non-concessionnel libellés en USD et à taux fixe** : ce sont des prêts multilatéraux (OPEP, CEDEAO...). Ces prêts sont caractérisés par des conditions de financement d'une échéance de 20 ans et une période de grâce de 5 ans, pour un taux d'intérêt n'excédant pas 2,5 % ;
- **Prêts négociés, libellés en dollars et à taux fixe** : cet instrument ne correspond à aucun prêt existant dans la base de données de la dette. Il s'agit d'un nouveau financement potentiel qui proviendrait d'emprunts auprès d'agences de crédits d'exportation, avec une échéance de 15 ans et une période de grâce de 3 ans, pour un taux d'intérêt de 0,5%.

**Tableau 25** : Instruments stylisés de financement extérieur

Instrument Nr.	Instrument Type / Name	Fix / Var	For PV calculation, apply discount rate?	Maturity (y)	Grace (y)	Currency Type	Currency (3-letter code)
DTS_1	Existing and New AfDF/Existing IDA	Fix	Yes	40	10	FX	DTS
DTS_2	Mult2-Concess- DTS	Fix	Yes	38	6	FX	DTS
EUR_3	Mult-SemConces-EUR	Fix	Yes	20	5	FX	EUR
USD_4	Bilt-Sem Conces-USD	Fix	Yes	20	7	FX	USD
EUR_5	Bil-Concess-EUR	Fix	Yes	20	5	FX	EUR
EUR_6	Comm- Var-EUR	Var	No	15	4	FX	EUR
USD_7	Bilt2-Sem Conces-USD	Fix	Yes	25	5	FX	USD
USD_8	Bil-USD	Fix	Yes	15	5	FX	USD
USD_9	Mult-Non conces-USD	Fix	No	20	5	FX	USD
USD_10	Comm- Fix-USD	Fix	No	10	3	FX	USD

*Source : DND-APD*

### Instruments stylisés de financement interne

Dans le portefeuille de la dette actuelle, les prêts intérieurs ont été regroupés en quatre catégories stylisées de titres publics :

- Bons du Trésor (BDT) à un an avec remboursement in fine. En 2023, le taux d'intérêt moyen pondéré des émissions de BDT à 364 jours était de 13,15% ;
- Obligations du Trésor par syndication à trois ans avec remboursement différé d'un an. En d'autres termes, cette obligation sera amortie lors des deux dernières années de vie. Le taux d'intérêt est estimé à 12,5 % ;

- Obligations du Trésor par adjudication (ODT) à trois ans et cinq ans avec remboursement in fine. En 2022, le MEF a émis des obligations du Trésor avec un taux d'intérêt de 13,25%. Il est prévu d'émettre de nouveau cet instrument en 2023 ;
- Dette titrisée : instrument qui sera réservé à toute dette qui fera l'objet de titrisation. Maturité à deux ans avec remboursement in fine. Le taux d'intérêt est estimé à 10,5%.

**Tableau 26** : Instruments stylisés de financement intérieur

Instrument Nr.	Instrument Type / Name	Fix / Var	For PV calculation, apply discount rate?	Maturity (y)	Grace (y)	Currency Type	Currency (3-letter code)
GNF_11	Bons Trésor 1an	Fix	No	1	0	FX	GNF
GNF_12	APE 3ans	Fix	No	3	0	FX	GNF
GNF_13	ODT	Fix	No	5	5	FX	GNF
GNF_14	Diverses dettes intérieures	Fix	No	3	0	FX	GNF
GNF_15	non USED	Fix	No			FX	GNF

*Source* : DND-APD

#### d) Hypothèses de base relatives aux variables de marché

##### Sur le taux de change

Le scénario de référence prévoit une stabilité du franc guinéen face aux différentes devises du portefeuille. Ce scénario est bâti sur une observation historique du comportement du GNF face à l'euro et au dollar sur la période 2018-2022.

**Tableau 27** : Hypothèses sur les taux de change

Taux de change du GNF	2023	2024	2025	2026
USD	8 750	8 806	8 882	8 900
Euro	9 537	9 597	9 680	9 700
DTS	11 669	11 743	11 845	1 869

*Source* : DNP/BCRG

##### Sur les taux d'intérêt des prêts extérieurs

Les taux d'intérêt des prêts concessionnels et semi-concessionnels resteront constants dans le scénario de référence. De même, le prêt négocié libellé en dollar américain et à taux fixe qui fait référence à un potentiel emprunt auprès d'agences de crédits d'exportation devrait garder un taux constant tout au long de la période. Ce taux d'intérêt de 3% a été estimé sur la base des conditions non-concessionnelles que pourraient proposer ces agences, qui ne sont pas des conditions de marché à proprement dit.

En revanche, le scénario de référence envisage une augmentation graduelle des taux d'intérêt des instruments de marché entre 2022 et 2027. Cet accroissement reflète la pente positive de la courbe swap en euro qui a servi de référence pour estimer l'évolution du

taux Euribor à 6 mois, et de la courbe des taux du Trésor américain qui a été utilisée pour évaluer la courbe des taux en monnaie locale.

En ce qui concerne les prêts commerciaux à taux variable, le taux Euribor 6 mois devrait augmenter progressivement durant la période de la stratégie. La marge actuelle de 2,5% est maintenue constante jusqu'en 2027.

### Sur les taux d'intérêt des prêts intérieurs

En raison de l'absence de points de référence pour établir une courbe des taux de la Guinée en monnaie locale, les taux d'intérêt actuel ont été maintenus stables.

**Tableau 28** : Hypothèses sur les taux d'intérêt

Libellés	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Existing and New AfDF/Existing IDA	0,76%	0,75%	0,75%	0,75%	0,75%	0,75%
Mult2-Concess- DTS	0,94%	0,75%	0,75%	0,75%	0,75%	0,75%
Mult-SemConces-EUR	0,08%	1,50%	1,50%	1,50%	1,50%	1,50%
Bilt-Sem Conces-USD	1,86%	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%
Bil-Concess-EUR	1,35%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%
Comm- Var-EUR	2,50%	2,57%	0,25%	0,50%	0,75%	1,00%
Bilt2-Sem Conces-USD	1,11%	1,50%	1,50%	1,50%	1,50%	1,50%
Bil-USD	1,67%	0,50%	0,50%	0,50%	0,50%	0,50%
Mult-Non concess-USD	2,61%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%
Comm- Fix-USD	1,28%	3,00%	13,71%	3,50%	3,75%	4,00%
Bons Trésor 1an	14,63%	13,71%	10,50%	10,50%	10,50%	10,50%
APE 3ans	12,50%	12,50%	12,50%	12,50%	12,50%	12,50%
ODT	13,25%	14,75%	14,75%	13,00%	13,00%	13,00%
Diverses dettes intérieures	2,27%	13,00%	13,00%	13,00%	13,00%	13,00%

**Source** : DND-APD

### **e) Scénarios de choc**

La robustesse des stratégies alternatives de financement a également été évaluée selon quatre scénarios de choc. Ces scénarios reflètent des risques baissiers pour la gestion de la dette et génèrent des écarts par rapport au scénario de référence.

**Premier scénario de choc** : une dépréciation extrême de 30% du franc guinéen face aux autres devises du portefeuille.

Ce scénario repose sur un choc unique, en 2024, où le franc guinéen se déprécie de 30% face aux devises. L'année 2024 a été choisie pour simuler le choc car le faire en 2023 ne servira à rien puisque les quatre stratégies de financement sont rigoureusement identiques. En effet, le projet de loi de finances 2023 a déjà vu le jour, fixant ainsi les sources de financement pour l'exercice budgétaire 2023.

Un choc d'une telle amplitude est peu probable, mais il pourrait se matérialiser si les tensions géopolitiques internationales provoquaient une fuite des capitaux des pays émergents vers les économies développées. Le dollar servirait alors de valeur refuge générant une dépréciation des devises des pays émergents et, par effet de contagion, du franc guinéen.

**Deuxième scénario de choc :** une hausse modérée des taux d'intérêt intérieurs et extérieurs pour les instruments de taux de marché.

Ce choc examine une hausse de 100 points de base, constante sur la période 2023-2027, pour l'Euribor 6 mois et le prêt en dollar à taux fixe d'un potentiel emprunt auprès d'agences de crédits d'exportation. En ce qui concerne la dette intérieure, une hausse parallèle de 150 points de base est envisagée sur toute la courbe des taux en monnaie nationale.

Ce choc pourrait apparaître par suite d'une hausse soutenue des taux directeurs de la Réserve fédérale américaine et le démarrage de la normalisation de la politique monétaire dans la zone euro.

**Troisième scénario de choc :** une forte hausse des taux d'intérêt intérieurs et extérieurs pour les instruments de taux de marché.

Ce choc examine une hausse de 300 points de base, constante sur la période 2023-2027, pour l'Euribor 6 mois et le prêt en dollar à taux fixe d'un potentiel emprunt auprès d'agences de crédits d'exportation.

En ce qui concerne la dette intérieure, une hausse parallèle de 300 points de base est envisagée sur toute la courbe des taux en monnaie nationale. Ce choc pourrait se matérialiser si la perception du risque-pays par les investisseurs devait se détériorer considérablement (en cas, par exemple, d'une dégradation des finances publiques du pays).

L'évolution des taux d'intérêt si le troisième scénario de choc devait se matérialiser est présentée dans le tableau ci-dessous. Il est important de rappeler que ce scénario de choc est censé ne pas affecter les instruments concessionnels et semi-concessionnels.

**Tableau 29 :** Prévion des taux d'intérêt basée sur le 3<sup>ème</sup> scénario de choc

Instrument	Devises	2022	2023	2024	2025	2026
Commercial	EUR	5,50 %	5,75 %	6,00 %	6,25 %	6,50 %
Prêt négocié	USD	6,00 %	6,25 %	6,50 %	6,75 %	7,00 %
Bons du Trésor (1 an)	GNF	13,5 %	13,5 %	13,5 %	13,5 %	13,5 %
Obligation du Trésor (2 ans)	GNF	15,5 %	15,5 %	15,5 %	15,5 %	15,5 %
Obligation du Trésor (5 ans)	GNF	15,5 %	15,5 %	15,5 %	15,5 %	15,5 %

*Source : DND-APD*

**Quatrième scénario de choc :** une combinaison entre le deuxième scénario de choc et une dépréciation modérée du franc guinéen face aux autres devises.

La dépréciation du franc guinéen serait de 15% dans ce scénario modéré.

## **f) Description des différentes stratégies de financement**

Pour atténuer les vulnérabilités identifiées du portefeuille de la dette, quatre stratégies de financement ont été élaborées. Ces stratégies reflètent les différentes manières de faire face aux besoins de financement bruts durant la période 2023–2027 et elles ont pour objet d'illustrer l'effet relatif de chaque stratégie.

Les stratégies sont basées sur les instruments stylisés et les sources de financement retenus. Pour chaque stratégie, la répartition des financements par principale source (intérieure ou extérieure) et les principaux instruments est indiquée dans le tableau 8.

### **Stratégie 1 (S1)- Plan de financement statu quo**

Cette stratégie reproduit la répartition par source de financement observée durant la période 2022-2023. Selon les financements mobilisés durant cette période, les décaissements de source extérieure couvriraient 40% avec une répartition moyenne de 60/40 entre des financements concessionnels (multilatéraux et bilatéraux en DTS, USD et EUR) et de sources bilatérales semi-concessionnelles (en USD et EUR). Tout le financement intérieur (60% des besoins de financement) sera mobilisé sur le marché intérieur sous forme de BDT (80%) et emprunt syndiqué (20%).

### **Stratégie 2 (S2) – Le recours à plus de financement extérieur à partir de 2023**

Dans cette stratégie, la part des financements extérieurs augmente progressivement pour passer de 40 % en 2023 à 50% en 2027. Les emprunts non-concessionnels augmenteront plus rapidement que les financements concessionnels.

Dans le cadre de la FEC, les autorités disposent actuellement d'une marge de 50 millions de dollars américains d'emprunts non-concessionnels pouvant être signés jusqu'en 2023. La signature d'une nouvelle FEC avec le FMI pourrait rendre ce scénario de financement crédible et faisable.

### **Stratégie 3 (S3) – L'orientation progressive du financement intérieur vers les obligations du Trésor**

La composition des emprunts extérieurs et intérieurs est la même que dans le scénario S1 (40% extérieurs et 60% intérieurs) et la répartition entre les instruments de financement extérieur reste également inchangée. Toutefois, la stratégie S3 vise à allonger les échéances des émissions intérieures par l'introduction des Obligations du Trésor.

La proportion des émissions de BDT est réduite au profit des émissions d'obligations du Trésor (2-3 ans) et d'emprunt syndiqué (3-4 ans). La part des BDT baisse de 70% en 2023 à 40% en 2027. L'allocation des obligations par maturité (de 2 à 4 ans) reflètera, d'une part, une approche progressive pour l'allongement des échéances et, d'autre part, les contraintes de capacité d'absorption du marché local.

#### **Stratégie 4 (S4) – Une augmentation des financements extérieurs couplée à un recours aux ODT**

Cette stratégie repose sur une combinaison des stratégies S2 et S3. L'hypothèse selon laquelle la proportion du financement extérieur dans la couverture des besoins de financement augmente de 35% à 50% en fin de période de la stratégie et la part de la dette intérieure mobilisée sous forme d'ODT remplace en partie le recours aux financements sous forme de BDT.

La stratégie vise à développer le marché intérieur en diminuant par rapport à la stratégie S1 l'émission de BDT au profit d'ODT à 3-5 ans.

Les quatre stratégies sont récapitulées dans le tableau ci-dessous. Compte tenu du plan de décaissement des prêts signés non encore décaissés, la répartition entre instruments de financement extérieur est presque identique pour les quatre stratégies pour les deux premières années, 2023 et 2024. S'agissant des instruments de financement intérieur, la composition change dès 2024 car les autorités ont déjà commencé à émettre les ODT depuis 2022 et poursuivre à accroître sa part dans le financement intérieur tout en diminuant celle des BDT progressivement.

**Tableau 30** : Stratégies alternatives de financement en pourcentage du total

Instruments	Monnaie	S1	S2	S3	S4
Haut-Concess FAD	DTS	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Mult2-Concess- DTS	DTS	34,8%	7,7%	7,3%	22,5%
Mult-SemConces-EUR	EUR	5,8%	19,4%	13,7%	2,7%
Bilt-Sem Conces-USD	USD	14,5%	12,8%	11,0%	4,0%
Bil-Concess-EUR	EUR	1,2%	2,7%	2,7%	3,2%
Comm- Var-EUR	EUR	0,0%	0,0%	0,0%	3,4%
Bilt2-Sem Conces-USD	USD	0,0%	2,0%	2,0%	0,4%
Bil-USD	USD	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Mult-Non conces-USD	USD	1,7%	0,6%	0,6%	0,6%
Comm- Fix-USD	USD	0,0%	0,0%	7,0%	8,9%
Bons Trésor 1 an	GNF	28,1%	32,8%	26,5%	22,2%
APE 3ans	GNF	12,6%	10,9%	13,6%	0,0%
ODT	GNF	1,3%	10,9%	6,7%	32,2%
Diverses dettes intérieures	GNF	0,0%	0,0%	8,8%	0,0%
External		58,0%	45,3%	44,3%	45,6%
Domestic		42,0%	54,7%	55,7%	54,4%
		100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

*Source* : DND-APD

#### **g) Analyse de la faisabilité des différentes stratégies de financement**

L'encours de la dette extérieure augmentera au cours des prochaines années quelle que soit la stratégie qui sera retenue (voir tableau ci-dessus). Pour chacune des stratégies, la part

relative de la dette extérieure connaîtrait une augmentation significative (au moins 10% de hausse) induisant une plus forte exposition au risque de change.

La part de la dette exposée aux fluctuations de taux de change atteindrait 70% sous S2 et 69,7% sous S3. Ceci est dû au faible montant des BDT et ODT à lever sur le marché local. Selon la stratégie d'émission sur le marché intérieur, le financement intérieur net pourrait être négatif (en particulier pour les S1 et S2), ce qui impliquerait que l'Etat dépendrait du financement non affecté (exemple : les appuis budgétaires) pour rembourser une partie de la dette intérieure.

Les S2 et S4 sont celles qui permettraient de ralentir le rythme d'augmentation de la dette extérieure parce qu'elles incluent des émissions d'ODT, ralentissant ainsi la diminution de l'encours de la dette intérieure.

Alors que le niveau de la dette extérieure devrait augmenter, les autorités devraient s'assurer qu'elles disposeront suffisamment de réserves de change, pour satisfaire chaque année le service de la dette extérieure et les autres besoins de liquidités internationales.

Pour chacune des stratégies, le ratio de la dette extérieure à court terme rapportée au niveau des réserves de change devrait rester aux alentours de 10% entre 2023 et 2027.

Les pressions de refinancement de la dette intérieure persisteront encore à court et moyen terme. La part de la dette venant à échéance par rapport au PIB restera au tour de 3,0% pour la S4, 3,7% pour la S2, 2,3% pour la S1.

Les stratégies S4 et S3 sont celles qui adressent le mieux le risque de refinancement avec une faible proportion de dette arrivant à échéance et avec de meilleurs profils de maturité.

La mobilisation du financement intérieur sous S3 nécessitera l'émission d'ODT à 3 ans d'environ 4 014 milliards de GNF contre 8 620 milliards de GNF pour la S4.

Ainsi, au regard de l'étroitesse du marché local, l'implémentation de la S3 ne semble pas réaliste. Par conséquent, la stratégie **S4 « augmentation du financement extérieur et émission des ODT »** pourrait être envisagée. Cette stratégie semble réaliste pour réduire le risque de refinancement de la dette intérieure, éviter un recours plus prononcé au financement non concessionnel, ce qui permettra de réduire le risque de change par la limitation des emprunts extérieurs.

### **Mise en œuvre de la stratégie : formulation du plan annuel de financement**

Le plan annuel de financement (PAF) décrit la manière dont la SDMT qui a été adoptée sera mise en œuvre au cours de l'exercice budgétaire suivant. Il indique les montants nominaux qui doivent être empruntés durant l'année par catégorie d'instrument stylisé. Cependant, il est recommandé d'éclater, dans la mesure du possible, les catégories des instruments utilisés dans la SDMT et de fournir plus de détails sur : (i) les devises, (ii) les créanciers et (iii) les échéances.

C'est un outil d'opérationnalisation de la SDMT ; Il doit donc être mis en œuvre de manière prévisible et transparente.

Les montants nominaux seront obtenus en multipliant le besoin de financement par les proportions des instruments stylisés de la stratégie choisie pour l'année en question. Les créanciers indiqués sont les principaux auprès desquels les financements de 2021 et 2022 par exemple seront contractés comme indiqué dans le tableau suivant.

Une désagrégation supplémentaire est possible si l'information est disponible sur tous les créanciers qui seront mis à contribution pour couvrir les besoins de financement.

**Tableau 31** : Exemple de présentation du Plan Annuel de Financement 2021 (milliards de GNF)

Instrument	Instruments stylisé	Source	Répartition en financement externe et interne	
			en %	en valeur
Existing and New AfDF/Existing IDA	DTS_1	External	0,0%	0,00
Mult2-Concess- DTS	DTS_2	External	17,5%	4 400,04
Mult-SemConces-EUR	EUR_3	External	1,8%	456,69
Bilt-Sem Conces-USD	USD_4	External	5,9%	1 484,24
Bil-Concess-EUR	EUR_5	External	0,8%	202,00
Comm- Var-EUR	EUR_6	External	7,0%	1 756,50
Bilt2-Sem Conces-USD	USD_7	External	1,5%	368,87
Bil-USD	USD_8	External	0,0%	0,00
Mult-Non conces-USD	USD_9	External	0,5%	114,17
Comm- Fix-USD	USD_10	External	0,0%	0,00
Bons du Trésor 1an	GNF_11	Domestic	30,6%	7 690,34
APE 3ans	GNF_12	Domestic	0,0%	0,00
ODT	GNF_13	Domestic	34,4%	8 620,04
Diverses dettes intérieures	GNF_14	Domestic	0,0%	0,00
non USED	GNF_15	Domestic	0,0%	0,00
			100%	<b>25 092 894</b>

*Source* : DND-APD

La qualité du PAF dépend de la capacité à préparer et à actualiser périodiquement des prévisions fiables des flux de trésorerie de l'État et des liquidités disponibles. L'opérationnalisation du PAF suppose l'établissement de deux calendriers distincts : (i) le calendrier des décaissements des prêts-projets à usage interne et (ii) le calendrier des émissions de titres publics pour les investisseurs.

Le calendrier des émissions de titres publics est déterminé à partir :

- des prévisions hebdomadaires du solde de trésorerie (avant opérations de financement) ;
- du calendrier des décaissements des prêts-projets ;
- du calendrier de remboursement de la dette existante et des opérations financières non-budgétaires (ex. revenu de cession d'actifs) et ;
- le profil des gaps de financement à combler sur le marché.

La publication des calendriers permettra aux investisseurs de mieux préparer leurs investissements dans les titres publics et leur sera également utile pour la préparation de l'introduction de l'émission des obligations. Le montant d'émission prévu par la procédure de syndication n'est pas inclus dans le calendrier d'émission.

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de financement de 2024, les modes d'émission des nouveaux instruments (les ODT à 2 ans et à 3 ans) peuvent être effectués soit par la procédure d'adjudication, soit par la procédure de syndication ou une combinaison des deux.

La procédure de syndication est utile pour l'introduction d'un nouvel instrument et l'émission d'un montant important car elle permet à l'émetteur de mieux sonder le marché et de déterminer le prix d'émission approprié (prix déterminé sur une base consensuelle avec les banques chefs de file). Toutefois, lorsqu'il existe un prix qui pourrait servir de référence, la procédure de syndication est délaissée au profit de l'adjudication qui favorise plus la concurrence.

Le Ministère de l'Economie et des Finances pourrait choisir d'introduire l'ODT à 3 et 5 ans via la procédure d'adjudication et l'ODT. En effet, l'échéance de l'Appel Public à l'Épargne (APE) de 3 ans est la plus longue échéance d'emprunt obligataire émise sur le marché financier guinéen. Le dernier emprunt obligataire a été émis en 2017, par conséquent, il existe une référence qui pourrait orienter les investisseurs sur le taux de rendement qu'ils pourraient demander pour l'ODT à 2 ans.

Avant le lancement des émissions d'ODT à 3 et 5 ans, les investisseurs devraient être consultés. Les sujets de discussion pourraient porter sur le montant maximum par adjudication, la fréquence d'adjudication, la méthode de fixation du taux de coupon et l'opportunité de tenir une adjudication simultanée de BDT<sup>9</sup>.

## **h) Conclusion et recommandations de la SDMT**

La SDMT permet de prendre en compte les multiples aspects de la conception d'une stratégie de gestion de la dette. Elle offre un cadre dans lequel les autorités peuvent prendre des décisions pour satisfaire les besoins de financement du gouvernement compte tenu des contraintes propres au pays et de ses préférences à l'égard du risque.

Ainsi, l'élaboration de la présente stratégie d'endettement public confirme, une fois encore, la volonté des Autorités de poursuivre l'adoption des bonnes pratiques internationales en matière de gestion de la dette publique.

Toutefois, il ressort des indicateurs de coûts et de risques que le portefeuille de la dette actuelle est marqué par une vulnérabilité importante liée au risque de refinancement de la dette intérieure d'une part et au taux de change d'autre part.

---

<sup>9</sup> Selon l'instruction relative à l'émission des valeurs du Trésor, les soumissions aux émissions d'obligations sont formulées en termes de prix. Le MEF doit fixer le taux de coupon dans l'appel d'offres. Les BT sont émis à toutes les semaines

L'analyse des différents résultats a permis de retenir deux stratégies (S3 et S4) robustes sur quatre. Ces stratégies minimisent le risque de refinancement et de taux de change. Néanmoins, la stratégie S3 est la plus coûteuse à cause de sa proportion d'emprunts intérieurs émis aux taux du marché et de la proportion des emprunts non-concessionnels de la dette extérieure.

**Par conséquent, la stratégie S4 - l'orientation progressive du financement intérieur vers les obligations du Trésor de moyen et long terme par adjudication ou syndication couplée avec la recherche de financement extérieur concessionnel pourrait être envisagée.** Cette stratégie semble réaliste pour réduire le risque de refinancement de la dette intérieure, éviter le recours plus prononcé au financement non-concessionnel et permettre de limiter aussi l'augmentation de la dette extérieure.

Aussi, la réalisation de la présente stratégie nécessite la poursuite d'une politique budgétaire rigoureuse en matière de dépenses mais surtout l'intensification des efforts dans l'amélioration du taux de recouvrement des recettes afin d'accroître la capacité financière de l'Etat.

De plus, les projets financés sur emprunts semi concessionnels ou non-concessionnels devraient avoir un taux de rentabilité importante et un impact non négligeable sur le développement. Il faudra également veiller à la cohérence entre la politique monétaire et celle de la dette.

Pour cela, le Gouvernement contribuera à l'expansion d'un marché financier à travers :

- le recours quasi-exclusif à l'émission des titres publics à moyen et long termes par adjudication ou syndication pour la mobilisation des ressources programmées dans le budget pour assurer la réalisation d'investissements porteurs de croissance économique ;
- la transparence et le respect des calendriers et ;
- la sollicitation des particuliers, des mutuelles et des compagnies d'assurance lors des opérations d'émission de titres publics en raison de la faiblesse de la part de titres d'Etat détenus par ces derniers.

## VI. Analyse et gestion des risques

### VI.1 Les risques macroéconomiques

Les risques qui entourent les prévisions macroéconomiques sont relatifs à l'environnement international et national. Ils peuvent notamment se traduire par une baisse du taux de croissance du PIB et/ou des recettes budgétaires.

**Au niveau international**, ils portent sur :

- la recrudescence de la pandémie de COVID-19 ;
- l'incertitude autour de la fin du conflit russo-ukrainien et ses conséquences sur l'activité économique (baisse de la production de la bauxite et de l'alumine, hausse du prix de l'engrais et du blé...) ;
- les tensions entre la Chine et les Etats-Unis qui pourraient affecter les exportations des produits miniers de la Guinée ;
- l'augmentation des cours des produits pétroliers ;
- la baisse des cours des produits miniers ;
- le resserrement monétaire par les pays partenaires qui pourrait diminuer les flux de capitaux étrangers vers la Guinée ;
- l'insécurité dans la sous-région qui devrait engendrer des crises humanitaire, alimentaire, sanitaire et commerciale ; et
- les conséquences économiques d'éventuelles sanctions des organisations sous-régionales et internationales.

**Au niveau national**, les risques portent entre autres sur :

- les crises sociopolitiques et l'instabilité institutionnelle/politique entraînant une désincitation aux investissements ;
- l'insécurité alimentaire consécutive à l'augmentation des prix de l'engrais et d'autres produits phytosanitaires ;
- l'augmentation du taux d'inflation due à la hausse des prix des produits pétroliers et du blé ainsi que la dégradation des infrastructures routières ;
- la conduite peu prudente de l'endettement public au regard de son évolution ;
- les catastrophes naturelles (inondations, séismes, feux de brousse...) ;
- Les dépenses extrabudgétaires.

### Mesures d'atténuation

Pour atténuer les risques susmentionnés, les mesures suivantes sont proposées :

- l'expérimentation des produits de substitution à la farine de blé pour réduire la dépendance alimentaire vis-à-vis de l'extérieur ;

- la promotion de la consommation de la production locale en vue d'augmenter le revenu des producteurs locaux, de réduire le chômage et la dépendance aux produits étrangers ;
- la poursuite des efforts internationaux de lutte contre la pandémie à COVID-19 et la poursuite des campagnes nationales de vaccination ;
- le maintien et le renforcement des dispositifs de lutte contre le terrorisme afin d'assurer un environnement sécuritaire propice au développement des activités ;
- la diversification de l'économie nationale en vue de développer d'autres secteurs porteurs de croissance ;
- le suivi de la mise en œuvre effective du PRI et des projets de développement structurants porteurs de croissance ;
- la poursuite de la mobilisation des ressources extérieures pour la réalisation des infrastructures, tout en privilégiant la recherche de financements concessionnels et innovants en vue de maintenir la soutenabilité de la dette publique ;
- l'intensification du dialogue entre les acteurs sociopolitiques ; et
- la facilitation de l'accès au crédit pour encourager la consommation et l'investissement.

## VI.2 Les facteurs de risques de la dette

Les perspectives macroéconomiques peuvent être contrecarrées par des chocs externes et internes potentiels.

La matérialisation de ces risques pourrait fortement détériorer les indicateurs de coût et risque de la stratégie d'endettement sélectionnée, et même rendre cette stratégie inappropriée. Cela serait d'autant plus vrai, si les besoins de financement établis dans le scénario de référence s'avéraient sous-estimés.

### **Indicateur d'analyse des coûts et risques des différentes stratégies de financement de la dette sur la période 2023-2027**

Les quatre stratégies alternatives de financement ont été évaluées dans le cadre du scénario de référence et des scénarios de choc.

Sur la base des caractéristiques de la dette existante, en appliquant les stratégies de financement alternatives et les prévisions de base sur les variables macro-budgétaires et des taux du marché, l'outil analytique fournit des informations sur la composition de la dette future et la taille du portefeuille de la dette à la fin de l'horizon choisi qui, dans cette analyse, est l'année 2027.

Les résultats des quatre stratégies ont été évalués pour le scénario de référence et les scénarios de risque décrits précédemment.

Deux indicateurs de coût (le ratio dette/PIB et le ratio paiement des intérêts/recettes) permettent de déterminer la manière dont les stratégies réagissent à une série de chocs.

La mesure de dette/PIB est importante pour analyser les changements de l'encours de la dette publique induits par les variations du taux de change. Le ratio paiements d'intérêts/recettes fournit des informations sur l'impact que pourrait avoir la stratégie sur le budget de l'État.

Pour les deux indicateurs, le montant de risque reflète l'écart entre le coût attendu et le coût qui serait réalisé si un choc intervenait. Il est déterminé par la différence entre le coût résultant du scénario de base et celui des scénarios de chocs.

Le risque maximal résultant de ces trois scénarios de chocs décrits ci-dessus est utilisé pour comparer le risque associé à chaque stratégie. Pour des besoins de comparaison, les résultats présentés sont ceux en fin de période, soit en 2027.

**Tableau 32** : Indicateurs clés de performance des stratégies alternatives (sous le scénario de référence)

Indicateurs de risques		2022	Fin 2027			
		Current	Stratégie S1	Stratégie S2	Stratégie S3	Stratégie S4
Dettes nominale en % du PIB		38,5	24,6	25,1	25,2	25,9
Valeur actualisée de la dette en % du PIB		33,4	18,2	20,5	21,1	21,3
Valeur des intérêts de la dette en % du PIB		0,5	0,5	0,8	0,8	1,0
Taux d'intérêt implicite		1,2	2,3	3,4	3,5	4,1
Risque de refinancement	Dettes arrivant à maturité dans 1 an (% du total de la dette)	24,5	9,9	15,0	15,0	11,5
	Dettes arrivant à maturité dans 1 an (% du PIB)	9,4	2,4	3,8	3,8	3,0
	Portefeuille extérieur ATM (ans)	9,2	13,2	10,3	9,7	11,4
	Portefeuille domestique ATM (ans)	7,8	8,6	6,1	6,0	6,0
	Total Portefeuille ATM (années)	8,6	12,3	9,0	8,6	9,7
Risque de taux d'intérêt	ATR (ans)	8,3	12,2	9,0	8,5	9,5
	Dettes dont le taux doit être refixé dans 1 an (% du total)	29,1	12,1	17,1	17,2	16,7
	Dettes à taux fixe BT inclus (% du total)	95,1	97,4	97,4	97,4	94,3
Risque de change	Dettes libellées en devises (% de la dette totale)	55,7	80,4	69,9	69,6	68,2
	Dettes à court terme libellées en devises (% des réserves étrangères)	11,0	11,3	11,3	11,3	11,9

*Source* : DND-APD

### VI.3 Risques budgétaires

Les principaux risques susceptibles de compromettre l'atteinte des objectifs de solde de ce cadre budgétaire sont entre autres :

- l'effet taux de change sur les recettes douanières (notamment les produits pétroliers et autres produits de grande consommation) ;
- les faiblesses dans la supervision des organismes publics ;
- l'augmentation continue des subventions accordées par l'État sur les produits stratégiques ou de première nécessité (carburant, riz, sucre, farine, etc...) ;
- les éventuelles mesures d'exonération :
  - o l'entrée en vigueur de certaines conventions internationales (TEC, CEDEAO, ZLECAF, etc....) ;
  - o le schéma de libéralisation de la zone CEDEAO. L'augmentation du volume des importations en provenance des pays de la zone CEDEAO bénéficiant de l'exemption de paiement du droit de douane ;

- l'exonération partielle accordée par l'Etat Guinéen pour l'exportation de l'Or brut.
- la non révision des textes réglementaires (arrêtés conjoints, conventions et contrats) relatifs aux autres recettes au profit de l'Etat ;
- le non-paiement à échéance des factures de la Société de Gestion de Souapiti (SOGES) et celle de Kaléta (SOGEKA) pourrait continuer à avoir pour conséquences le non versement des dividendes dus à l'Etat par ces entités ;
- l'absence d'une flottille nationale conséquente dans la zone Economique exclusive amenuise les redevances et amendes de la pêche, à titre d'exemple, 99% de la flottille actuelle est étrangère ;
- la lenteur dans le traitement des dossiers relatifs à l'émission des permis miniers ;
- la révision probable à la baisse du taux de l'IMF attendue suite à la contestation du taux de 3% par les opérateurs économiques du secteur privé guinéen lors de sa mise en application en janvier 2023 ;
- l'impact des moins-values sur l'Impôt sur les Sociétés (IS) Mine lié à l'arrêt des activités de la société AMR et au congé fiscal de la SAG jusqu'en 2025 ;
- l'impact de l'arrêt des activités de la société GDM et de la société SGMF sur la Taxe Minière à l'Exportation (TME) ;
- la multitude des accords d'exonérations non conventionnels ;
- les revendications juridiques contre l'Etat ;
- les dépenses extra-budgétaires de l'Etat ;
- les engagements budgétaires explicites (garanties émises par l'Etat) et implicites associés aux projets de partenariats publics-privés (PPP) ;
- la faible qualité des études de faisabilité de certains projets et la faible maîtrise des procédures de passation par les acteurs impliqués dans la mise en œuvre des projets ;
- le retard dans le processus de passation des marchés de travaux ;
- le retard dans la mise en place des Unités de Gestion des Projets (UGP).

## CONCLUSION

La présente programmation triennale 2024-2026, est élaborée en tenant compte de la dynamique de refondation prônée par **Son Excellence Monsieur le Président de la Transition** et des choix de politiques du Gouvernement de la Transition en lien avec les objectifs du Programme de Référence Intérimaire (PRI).

La mise en œuvre des mesures contenues dans ce document devrait permettre :

- de répondre aux défis transformationnels et infrastructurels à travers l'élargissement de l'espace budgétaire et l'amélioration de l'allocation stratégique des ressources publiques en vue d'une meilleure qualification des dépenses publiques ;
- de consolider les performances économiques actuelles et d'inscrire notre pays dans une dynamique d'émergence, réductrice de la pauvreté.

Il convient de noter enfin que la trajectoire de nos finances publiques projetée sur la période est soutenable avec des niveaux de déficit autour de 3% du PIB, entièrement financés.

## ANNEXES

### Annexe 1 : recettes par régie

Libellé	LFI 2023	PLFR 2023	Prev. 2024	Proj. 2025	Proj. 2026	Total Période 2024-2026
<b>TOTAL RECETTES YC DONES</b>	<b>27 910,95</b>	<b>29 029,32</b>	<b>32 222,80</b>	<b>35 410,62</b>	<b>40 498,39</b>	<b>108 131,81</b>
<i>DGD</i>	<i>10 572,99</i>	<i>9 957,43</i>	<i>11 238,64</i>	<i>12 092,35</i>	<i>13 387,70</i>	<i>36 718,69</i>
<i>DGI</i>	<i>13 518,80</i>	<i>14 721,74</i>	<i>17 190,44</i>	<i>19 155,41</i>	<i>22 648,70</i>	<i>58 994,55</i>
<i>DGT-CP</i>	<i>2 349,85</i>	<i>2 697,14</i>	<i>2 731,70</i>	<i>2 880,94</i>	<i>3 189,38</i>	<i>8 802,02</i>
<i>p.m Recettes fiscales</i>	<i>24 848,21</i>	<i>25 567,41</i>	<i>29 255,82</i>	<i>32 218,19</i>	<i>37 177,79</i>	<i>98 651,81</i>
<i>DGI</i>	<i>13 486,76</i>	<i>14 704,48</i>	<i>17 170,25</i>	<i>19 131,99</i>	<i>22 619,48</i>	<i>58 921,71</i>
<i>DGD</i>	<i>10 572,99</i>	<i>9 957,43</i>	<i>11 238,64</i>	<i>12 092,35</i>	<i>13 387,70</i>	<i>36 718,69</i>
<i>DGT-CP</i>	<i>788,46</i>	<i>905,50</i>	<i>846,94</i>	<i>993,85</i>	<i>1 170,62</i>	<i>3 011,41</i>
<i>p.m* Recettes Minières éligibles aux BAS FNDL &amp; FIM</i>	<i>3 799,73</i>	<i>2 582,78</i>	<i>4 480,05</i>	<i>4 693,31</i>	<i>5 487,22</i>	<i>14 660,57</i>
<i>p.m Recettes Minières éligibles aux BAS FODECCON</i>	<i>5 264,71</i>	<i>4 659,75</i>	<i>5 019,92</i>	<i>5 725,70</i>	<i>5 799,90</i>	<i>16 545,53</i>
<b>TOTAL RECETTES PROPRES</b>	<b>26 441,64</b>	<b>27 376,31</b>	<b>31 160,78</b>	<b>34 128,70</b>	<b>39 225,78</b>	<b>104 515,26</b>
<i>DONS BUDGETAIRE</i>	<i>183,76</i>	<i>367,46</i>	<i>94,08</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>94,08</i>
<i>DONS PROGRAMMES</i>	<i>1 285,55</i>	<i>1 285,55</i>	<i>967,95</i>	<i>1 281,92</i>	<i>1 272,62</i>	<i>3 522,48</i>
<b>TOTAL RECETTES EXTERNES</b>	<b>1 469,31</b>	<b>1 653,01</b>	<b>1 062,03</b>	<b>1 281,92</b>	<b>1 272,62</b>	<b>3 616,56</b>
<b>PRESSION FISCALE</b>	<b>11,64%</b>	<b>11,99%</b>	<b>12,24%</b>	<b>12,49%</b>	<b>12,99%</b>	
<b>PIB</b>	<b>213 440,20</b>	<b>213 205,39</b>	<b>238 976</b>	<b>257 922</b>	<b>286 195</b>	

Source : DGB, \* p,m : pour mémoire

## Annexe 2 : Détails des dépenses par nature économique

Libellé	LFI 2023	PLFR 2023	Prev. 2024	Proj. 2025	Proj. 2026	Total Période 2024-2026
<b>TOTAL DEPENSES YC BAS</b>	<b>36 106,60</b>	<b>36 509,54</b>	<b>39 822,61</b>	<b>43 531,35</b>	<b>49 250,63</b>	<b>132 604,59</b>
<b>DEPENSES COURANTES</b>	<b>20 564,45</b>	<b>20 773,99</b>	<b>22 422,46</b>	<b>24 287,31</b>	<b>26 908,44</b>	<b>73 618,20</b>
<b>CHARGES FINANCIERES DE LA DETTE</b>	<b>1 245,00</b>	<b>1 063,20</b>	<b>1 354,11</b>	<b>1 096,53</b>	<b>1 284,91</b>	<b>3 735,55</b>
<i>INTERIEURE</i>	<i>679,04</i>	<i>679,04</i>	<i>758,46</i>	<i>528,78</i>	<i>745,95</i>	<i>2 033,19</i>
<i>dont découvert exceptionnel</i>	<i>194,48</i>	<i>194,48</i>	<i>187,94</i>	<i>181,41</i>	<i>174,87</i>	<i>544,22</i>
<i>dont intérêts OdT 2022</i>	<i>233,321</i>	<i>233,321</i>	<i>370,51</i>	<i>147,38</i>	<i>371,08</i>	<i>888,97</i>
<i>dont emprunts obligataires émis en 2020</i>	<i>51,235</i>	<i>51,235</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>dont intérêts obligataires dus aux autres créanciers</i>	<i>200,00</i>	<i>200</i>	<i>200,00</i>	<i>200,00</i>	<i>200,00</i>	<i>600,00</i>
<i>EXTERIEURE</i>	<i>565,97</i>	<i>384,16</i>	<i>595,66</i>	<i>567,75</i>	<i>538,96</i>	<i>1 702,37</i>
<b>DEPENSES DE PERSONNEL</b>	<b>7 322,55</b>	<b>7 658,69</b>	<b>7 760,89</b>	<b>7 875,89</b>	<b>7 990,89</b>	<b>23 627,68</b>
Ratio salaires/Recettes fiscales	29,47%	29,95%	26,53%	24,45%	21,49%	
<b>DEPENSES DE BIENS ET SERVICES</b>	<b>3 765,12</b>	<b>3 684,72</b>	<b>5 734,89</b>	<b>7 745,03</b>	<b>9 651,82</b>	<b>23 131,73</b>
<i>Actions de souverainetés et fonds spéciaux</i>	<i>295,48</i>	<i>295,48</i>	<i>295,48</i>	<i>295,48</i>	<i>295,48</i>	<i>886,45</i>
<i>Organisation des élections</i>	<i>400,00</i>	<i>400,00</i>	<i>1 000,00</i>	<i>1 000,00</i>	<i>1 000,00</i>	<i>3 000,00</i>
<i>Consommation eau + électricité administration publique</i>	<i>367,91</i>	<i>367,91</i>	<i>367,91</i>	<i>367,91</i>	<i>367,91</i>	<i>1 103,72</i>
<i>fonctionnement FDS</i>	<i>315,51</i>	<i>315,51</i>	<i>331,29</i>	<i>331,29</i>	<i>331,29</i>	<i>993,86</i>
<i>Achats médicaments + vaccins</i>	<i>380,75</i>	<i>380,75</i>	<i>380,75</i>	<i>380,75</i>	<i>380,75</i>	<i>1 142,25</i>
<i>Autres</i>	<i>2 005,46</i>	<i>1 925,07</i>	<i>3 359,46</i>	<i>5 369,60</i>	<i>7 276,39</i>	<i>16 005,45</i>
<b>DEPENSES DE TRANSFERT</b>	<b>8 231,78</b>	<b>8 367,38</b>	<b>7 572,57</b>	<b>7 569,86</b>	<b>7 980,81</b>	<b>23 123,24</b>
<i>Subvention EDG</i>	<i>3 250,00</i>	<i>3 250,00</i>	<i>3 010,00</i>	<i>2 810,00</i>	<i>2 610,00</i>	<i>8 430,00</i>
<i>Garantie Kaleta</i>	<i>40,00</i>	<i>40,00</i>	<i>40,00</i>	<i>40,00</i>	<i>40,00</i>	<i>120,00</i>
<i>Guichet choc alimentaire</i>	<i>444,72</i>	<i>613,37</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Allocation familiale</i>	<i>6,02</i>	<i>5,34</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>RGPH</i>	<i>96,64</i>	<i>96,64</i>	<i>46,62</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>46,62</i>
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>15 542,31</b>	<b>15 735,54</b>	<b>17 400,15</b>	<b>19 244,05</b>	<b>22 342,20</b>	<b>58 986,39</b>
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENTS PROJETS</b>	<b>12 611,20</b>	<b>12 841,24</b>	<b>14 077,29</b>	<b>14 573,02</b>	<b>15 248,72</b>	<b>43 899,03</b>
<i>Ressources intérieures hors bas</i>	<i>5 661,50</i>	<i>5 891,54</i>	<i>5 377,29</i>	<i>5 573,02</i>	<i>5 748,72</i>	<i>16 699,03</i>
<i>ODT</i>		<i>1 890,82</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>DTS</i>	<i>812,60</i>	<i>1 315,74</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>CTSS</i>	<i>271,04</i>	<i>367,11</i>	<i>404,87</i>	<i>426,78</i>	<i>478,80</i>	<i>1 310,46</i>
<i>Autres</i>	<i>4 577,87</i>	<i>2 317,87</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Projets en cours</i>			<i>2 853,89</i>	<i>3 235,76</i>	<i>3 692,67</i>	<i>9 782,31</i>
<i>Nouveaux projets</i>			<i>2 118,53</i>	<i>1 910,48</i>	<i>1 577,25</i>	<i>5 606,26</i>
<b>Finex</b>	<b>6 949,70</b>	<b>6 949,70</b>	<b>8 700,00</b>	<b>9 000,00</b>	<b>9 500,00</b>	<b>27 200,00</b>
<i>Projets en cours</i>			<i>5 222,70</i>	<i>6 224,85</i>	<i>6 615,28</i>	<i>18 062,82</i>
<i>Nouveaux projets</i>			<i>3 477,30</i>	<i>2 775,15</i>	<i>2 884,72</i>	<i>9 137,18</i>
<b>BAS</b>	<b>1 285,91</b>	<b>1 186,90</b>	<b>1 316,38</b>	<b>1 310,83</b>	<b>1 474,44</b>	<b>4 101,65</b>
<i>FNDL</i>	<i>569,96</i>	<i>387,42</i>	<i>672,01</i>	<i>704,00</i>	<i>823,08</i>	<i>2 199,09</i>

Libellé	LFI 2023	PLFR 2023	Prev. 2024	Proj. 2025	Proj. 2026	Total Période 2024-2026
<i>FODECCON</i>	342,21	302,88	326,29	372,17	376,99	1 075,46
<i>FIM</i>	189,99	129,14	224,00	234,67	274,36	733,03
<i>FCE</i>	183,76	367,46	94,08	0,00	0,00	94,08
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT HORS PROJET</b>	<b>1 645,19</b>	<b>1 707,40</b>	<b>2 006,48</b>	<b>3 360,19</b>	<b>5 619,04</b>	<b>10 985,71</b>
<i>Acquisitions hors Projets</i>	640,42	956,59	1 194,33	2 547,32	4 785,32	8 526,97
<i>Prises de Participation</i>	226,65	226,65	262,19	257,69	278,98	798,86
<i>Fonds d'Entretien Routier (FER)</i>	778,13	524,16	549,95	555,19	554,74	1 659,88

Source : DGB

### Annexe 3 : Opérations de financement

Libellé	LFI 2023	PLFR 2023	Prev. 2024	Proj. 2025	Proj. 2026	Total Période 2024-2026
<b>SOLDE BUDGETAIRE</b>	<b>-8 195,64</b>	<b>-7 480,22</b>	<b>-7 599,80</b>	<b>-8 120,74</b>	<b>-8 752,24</b>	
<b>DEFICIT BUDGETAIRE EN %PIB</b>	<b>-3,84%</b>	<b>-3,51%</b>	<b>-3,18%</b>	<b>-3,15%</b>	<b>-3,06%</b>	
<b>RESSOURCES DE FINANCEMENT</b>	<b>24 082,58</b>	<b>26 724,90</b>	<b>22 570,58</b>	<b>22 375,93</b>	<b>18 233,71</b>	<b>63 180,22</b>
<i>Cession d'Actif</i>	0,00	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Obligation du trésor à émettre</i>	2 000,00	2 000,00	5 000,00	9 000,00	6 000,00	20 000,00
<i>Emprunts obligataires à émettre</i>	3 000,00	2 385,17	2 000,00	2 000,00	1 500,00	5 500,00
<i>Bons du Trésor</i>	11 000,00	11 727,32	6 424,16	2 562,48	1 921,24	10 907,89
<i>Emprunts découverts exceptionnel</i>	914,00	986,95	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Restes à recouvrer</i>	218,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>DGI</i>	18,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>DGD</i>	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Emprunts Extérieurs</i>	6 949,63	7 585,22	8 823,20	8 323,37	8 133,20	25 279,76
<i>Emprunts extérieurs projets</i>	5 664,15	5 664,15	8 823,20	8 323,37	8 133,20	25 279,76
<i>DTS Guichet choc alimentaire</i>	624,64	605,33	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>DTS Projets</i>	660,84	1 315,74	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Numéraire ODT 2022 non utilisé</i>		1 780,00				0,00
<i>Garantie prêt SOGES ET SOGEKA</i>		260,21	323,23	490,08	679,27	1 492,58
<b>CHARGES DE FINANCEMENT</b>	<b>15 886,94</b>	<b>19 244,68</b>	<b>14 970,78</b>	<b>14 255,19</b>	<b>9 481,47</b>	<b>38 707,44</b>
<i>dont convention BCRG/MEF 2013</i>	0,00	208,57	208,60	208,60	208,60	625,80
<i>dont Remboursement principal Obligation du trésor</i>	0,00	0,00	0,00	1 782,70	120,00	1 902,70
<i>dont Bons du Trésor</i>	8 761,02	11 664,00	9 326,84	6 840,31	3 332,33	19 499,49
<i>Emprunts obligataires</i>	1 009,88	409,88	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>dont Titres d'Etats émis</i>	1 361,36	1 240,53	1 400,00	1 400,00	1 400,00	4 200,00
<i>dont Crédits TVA</i>	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>dont Remboursement capital dette extérieure</i>	1 645,84	1 061,14	1 335,34	1 323,58	1 620,54	4 279,45

Libellé	LFI 2023	PLFR 2023	Prev. 2024	Proj. 2025	Proj. 2026	Total Période 2024-2026
<i>dont Fournisseurs locaux (dette intérieure auditée)</i>	1 000,00	500,00	700,00	800,00	900,00	2 400,00
<i>dont réduction des arriérés de paiement</i>	1 908,83	2 711,67	2 000,00	1 900,00	1 900,00	5 800,00
<i>Cautions de garantie</i>	0,00	1 448,89				
<i>dont Accord Sino-Guinéen</i>	0,00	1 448,89				
<b>RESSOURCES NETTES (D+E)</b>	<b>8 195,64</b>	<b>7 480,22</b>	<b>7 599,80</b>	<b>8 120,74</b>	<b>8 752,24</b>	
<b>CAPACITE/BESOIN DE FINANCEMENT (CF)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>PIB</b>	<b>213 440,20</b>	<b>213 205,39</b>	<b>238 976</b>	<b>257 922</b>	<b>286 195</b>	
<b>Ratio SALAIRES/RECETTES FISCALES</b>	<b>29,47%</b>	<b>29,95%</b>	<b>26,53%</b>	<b>24,45%</b>	<b>21,49%</b>	

Source : DGB

## Sigles

Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie en Guinée .....	BICIGUI
Banque Populaire Maroco Guinéenne.....	BPMG
Cadre Budgétaire à Moyen Terme .....	<i>CBMT</i>
cadre de dépenses à moyen terme .....	<i>CDMT</i>
Conseil Guinéen des Chargeurs.....	CGC
Société de Gestion de Kaléta.....	SOGEKA
Société de Gestion de l'Aéroport de Conakry .....	SOGEAC
Société de Gestion et d'exploitation de Souapiti .....	SOGES
Société Navale de Guinée.....	SNG

